

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2026–2027

9 SEPTEMBRE 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Cour constitutionnelle	5
3	Questions écrites	5
4	Approbation de l'ordre du jour	5
5	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	5
5.1	Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Marché de services sur l'état des lieux de l'offre dans l'enseignement supérieur».....	5
5.2	Question de Mme Isabella Greco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Quels sont les objectifs visés par la future réforme de l'offre de l'enseignement supérieur?».....	5
5.3	Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation des étudiants et des chercheurs coincés à Gaza».....	8
5.4	Question de Mme Manon Vidal à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rentrée des étudiants en haute école des arts».....	9
5.5	Question de M. Guillaume Soupart à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Bilan de la saison des festivals 2026».....	12

5.6	Question de M. Ersel Kaynak à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Manque de place dans l'enseignement spécialisé»	13
5.7	Question d'actualité de Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR) intitulée «L'éducation à la santé comme outil de prévention des assuétudes».....	15
5.8	Question de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Pénurie de médecins scolaires».....	16
5.9	Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Suivi des justiciables sous surveillance électronique»	18
5.10	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Les organisations professionnelles des journalistes demandent à la Cour constitutionnelle d'annuler la suppression de leur forfait de frais de droits d'auteur»	19
6	Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «Résultats de l'enquête PISA 2025»	21
7	Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Point sur la situation après une rentrée marquée par les suppressions d'emplois et le recul de la gratuité scolaire» (doc. 313 (2026-2027) n° 1)	35
7.1	Vote nominatif.....	36
8	Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rentrée sur fond d'austérité budgétaire au fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles» (doc. 314 (2026-2027) n° 1)	44
8.1	Vote nominatif.....	44

9 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), contenu d'une note de l'ONE et état des lieux du secteur après la non-indexation» (doc. 315 (2025-2026) n° 1)	50
9.1 Vote nominatif.....	50
10 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Réforme des hauts managers» (doc. 316 (2026-2027) n° 1)	56
10.1 Vote nominatif.....	56
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	62
Annexe II: Cour constitutionnelle	63

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 14h10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance: Mmes Bernard, Tellier et Durenne, pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 3 septembre 2026, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 9 septembre 2026.

Vous avez reçu l’ordre du jour modifié à la suite du dépôt de projets de motions en commission.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

5 Questions d’actualité (Article 83 du règlement)

5.1 Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture, de l’Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Marché de services sur l’état des lieux de l’offre dans l’enseignement supérieur»

5.2 Question de Mme Isabella Greco à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement

supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Quels sont les objectifs visés par la future réforme de l'offre de l'enseignement supérieur?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (Assentiment)

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC), un des objectifs-phares de cette législature est de disposer d'une offre cohérente de formation sur notre territoire. Pour ce faire, Madame la Ministre-Présidente, vous avez commandé une étude et lancé une procédure d'audit afin de dresser un état des lieux de cette offre. Nous voulons une offre qui garantisse l'accessibilité des formations, mais qui contribue également à l'attractivité de nos établissements auprès des étudiants.

Pourriez-vous nous préciser les délais concernant le lancement de cette procédure, mais aussi les retours qui en sont attendus? Quels critères ont-ils été établis pour guider cet état des lieux? Enfin, comment les établissements sont-ils impliqués dans cette procédure?

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, nous avons appris que vous avez lancé un marché pour faire appel à un consultant extérieur afin de réfléchir à la rationalisation de l'enseignement supérieur. Lorsque nous entendons parler de rationalisation, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser d'abord aux pertes d'emploi éventuelles, de nous interroger sur le resserrement et la diminution de l'offre, ainsi que sur le risque de mettre à mal la politique de proximité et l'accessibilité sociale de cet enseignement.

Avez-vous balisé cet audit de manière à préserver la politique d'accessibilité sociale et de proximité de l'enseignement? En effet, ne nous voilons pas la face: votre initiative intervient dans un contexte tendu. Vous et Mme Glatigny, vous êtes le «combo gagnant»: vous faites un strike. Vous êtes parvenues à mettre, de l'école maternelle à l'université, tous les acteurs d'accord, mais contre vous.

Aujourd'hui, les études coûtent plus cher alors que le pouvoir d'achat diminue. Pour un étudiant ou une étudiante qui ne peut se payer un kot, avoir un établissement d'enseignement à proximité de son domicile fait toute la différence. Pour les autres, celles et ceux qui n'ont d'autre choix que de prendre le bus, nous avons ramené le prix de l'abonnement mensuel à un euro symbolique afin de favoriser les déplacements des étudiants. Vos majorités ont toutefois mis purement et simplement fin à cette mesure. Il leur coûtera donc plus cher de se déplacer s'ils n'ont pas d'établissement à proximité de chez eux, mais on sait que les déplacements longs et récurrents fragilisent les chances de réussite. Dans votre audit, avez-vous imposé des objectifs budgétaires qui pourraient amener à réduire voire à supprimer certains établissements?

Pourquoi avoir choisi un consultant externe? Votre administration n'était-elle pas en mesure de faire ce travail? Enfin, combien cet audit va-t-il coûter à la population?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question se base un article de presse qui ne fait que relater une information dont le Parlement a eu la primeur, puisque j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur cet audit, entre autres dans le cadre des débats budgétaires, le 16 juillet dernier. Ce n'est donc pas une surprise.

Nous avons effectivement ouvert un marché public. Le cahier des charges est disponible. C'est BDO qui a remporté ce marché. L'objectif n'est pas une «rationalisation». Il faut donc prendre ce terme avec beaucoup de prudence. Les objectifs précis sont les suivants: cartographier l'offre existante, analyser son évolution, identifier d'éventuels déséquilibres, évaluer la cohérence de l'offre et examiner l'adéquation de l'offre avec les attentes. L'objectif est donc de disposer d'une cartographie complète de l'ensemble de l'offre. Nous n'avons pas fixé d'objectif budgétaire à cet audit. Celui-ci a commencé et se terminera en décembre. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et les établissements d'enseignement supérieur sont évidemment impliqués.

Une autre volonté de cette analyse est d'objectiver la situation par un regard externe. C'est bien pour cela que nous avons fait le choix d'un partenaire externe, plutôt que de la confier à l'administration ou à l'ARES.

Un autre objectif est de travailler sur le processus d'habilitation. Vous savez que nous avons décalé celui-ci d'un an, dans l'attente de cet audit. Nous passons dorénavant par les conseils économiques et sociaux de la Région de Bruxelles-capitale et de la Région wallonne pour ces habilitations. Nous voulons aller plus loin et nous assurer que le processus d'habilitation est cohérent au regard de la cartographie que nous avons demandée.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Il est pertinent de disposer d'une cartographie et d'une vision actualisée de l'offre et des besoins d'enseignement supérieur sur notre territoire. Il est essentiel de conserver une offre attractive et accessible pour les étudiants et les étudiantes. Nous resterons attentifs à la suite de cette étude et nous ne manquerons pas de vous interroger au sujet des résultats.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous nous avez rassurés sur le fait qu'il n'y aura pas de rationalisation et que votre objectif vise à améliorer l'offre. Cependant, je suis inquiète en ce qui concerne la proximité. Toute offre, aussi excellente soit-elle, n'arrangera pas la situation si elle n'est pas accessible. Vous n'avez pas répondu à ma question relative au coût de cet audit. Quoi qu'il en soit, nous suivrons ce dossier de près et nous ne manquerons pas d'aborder à nouveau la question ultérieurement. Nous solliciterons des

informations concrètes pour accompagner ce travail externe en vue d'une amélioration pour les étudiants et les enseignants.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Le coût de l'audit est de 100 000 euros.

5.3 Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation des étudiants et des chercheurs coincés à Gaza»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Que compte faire le gouvernement MR-Les Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles pour réparer une injustice commise par le gouvernement fédéral?

Treize étudiants et chercheurs universitaires gazaouis sont attendus dans nos universités. Alors que tous ont passé des sélections exigeantes et obtenu une bourse officielle en Belgique, ils sont toujours bloqués à Gaza, où un génocide est en cours. L'inaction de la communauté internationale est totale, celle de la Belgique l'est presque. Où en sommes-nous sur la reconnaissance officielle de la Palestine et sur les sanctions vis-à-vis des colons extrémistes? Le plus incroyable consiste dans le fait que le gouvernement fédéral vient de créer une nouvelle sanction vis-à-vis d'étudiants gazaouis, en ordre de visa pour accéder à nos universités, mais toujours absents.

Les dix établissements d'enseignement supérieur concernés par l'absence de ces étudiants et chercheurs ont interpellé l'autorité fédérale. La ministre N-VA de l'Asile et de l'Immigration, Mme Van Bossuyt, a répondu avoir peur d'un prétendu effet domino. Or, nous ne sommes pas dans le cas d'un regroupement familial, mais dans celui d'un visa étudiant balisé avec des années clairement définies.

Des solutions concrètes existent. La France et les Pays-Bas les appliquent déjà.

Madame la Ministre, quelles démarches avez-vous entreprises auprès de votre homologue fédérale afin de permettre à ces treize étudiants et chercheurs de venir étudier et faire de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous été en contact avec le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) sur ce sujet? Quelle solution est-il possible de mettre en œuvre, en faisant jouer les relations diplomatiques si besoin, pour honorer l'engagement d'entité hospitalière de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si aucune solution n'a été trouvée à ce jour, vous engagez-vous à inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation (Codeco) pour mettre un terme à ce blocage aussi injuste qu'injustifié?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Effectivement, le sujet est extrêmement complexe, car il relève de compétences partagées entre différentes entités.

J'ai tout d'abord bien pris connaissance des initiatives du *Vlaamse Interuniversitaire Raad* (VLIR) et du CRef en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce blocage concerne plus précisément cinq étudiants chercheurs attendus par l'Université libre de Bruxelles (ULB) et un étudiant chercheur attendu par l'Université de Liège (ULiège) semble également en difficulté. J'ai évidemment eu l'occasion de m'entretenir à ce sujet avec le ministre Prévot puisque la question des évacuations que sollicitent ces chercheurs boursiers relève de la compétence de l'État fédéral. Le prochain Codeco a lieu demain, en visioconférence. Il ne vous aura pas échappé que le sujet figure à l'agenda du kern de ce vendredi; il prendra position dans le cadre de ses propres compétences. D'ici là, je reste en contact avec le cabinet du ministre Prévot.

Je rencontrerai la ministre fédérale Van Bossuyt la semaine prochaine. J'en profiterai évidemment pour souligner combien il est important pour le rayonnement international de la Fédération Wallonie-Bruxelles en enseignement supérieur que des chercheurs puissent venir travailler chez nous. Nous avons d'ailleurs récemment renforcé notre soutien à différents programmes comme le réseau *Scholars at Risks* dans le but d'accueillir des chercheurs et des chercheuses issus de pays qui vivent des situations difficiles.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre. Nous serons très attentifs aux résultats de ces rencontres, qui nous semblent nécessaires et essentielles.

Ce que je ne comprends pas, c'est que nous avons dénoncé dans ce Parlement l'inaction notamment du gouvernement par rapport à la situation tragique en Palestine. Or, l'une des rares mesures que vous nous avez présentées à ce sujet consistait à permettre à des étudiants gazaouis de venir étudier en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si vous n'êtes pas capable aujourd'hui de concrétiser cette mesure, parce qu'une membre d'un gouvernement où vos partis sont présents ne parvient pas à faire respecter les valeurs que nous honorons dans notre Parlement, c'est un scandale.

J'espère donc que nous aurons une solution pour ces étudiants qui remplissent, je le répète, toutes les conditions d'accès au territoire. Nous ne sommes pas dans le cas d'un regroupement familial, mais bien dans celui d'un visa étudiant balisé, avec un montant alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de permettre à ces étudiants de poursuivre leur scolarité.

5.4 Question de Mme Manon Vidal à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rentrée des étudiants en haute école des arts»

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, c’est la rentrée pour tout le monde et j’observe déjà les conséquences de votre mesure augmentant le minerval à 1 200 euros. Les premiers chiffres sont tombés dans les écoles des arts (ESA): elles accusent une baisse des inscriptions aux examens d’admission de l’ordre de 20 à 30 %. C’est logique quand on sait qu’à l’École supérieure d’acteurs (ESACT) de Liège, le minerval passe de 370 euros à 1 200 euros.

À ces 1 200 euros de minerval s’ajoute tout le matériel qui est très cher pour les étudiants en arts: papier à dessins, peinture, ordinateur, impression ou maquette, c’est extrêmement cher. Dès lors, pendant l’été, beaucoup de jeunes ont dû travailler, dans les campings, les *night shops*, les bars pour pouvoir assumer ce minerval, en plus du job qu’ils devront se farcir pendant toute l’année pour payer leurs études.

L’augmentation du coût des études met une barrière supplémentaire à l’accès aux métiers artistiques qui sont déjà des métiers extrêmement précaires. Cela créera juste un entre-soi, dans les milieux artistique et culturel, d’artistes qui seront tous issus de la même classe sociale. Nous n’aurons plus qu’une culture pour les riches puisque les enfants de la classe travailleuse n’ont même pas l’occasion de peut-être imaginer rêver devenir comédien, architecte ou encore graphiste.

Que répondez-vous aux directeurs des ESA qui constatent déjà une baisse d’inscription de l’ordre de 20 à 30 %? Avez-vous une vue d’ensemble de la situation des inscriptions au concours d’entrée dans les ESA? Comment votre gouvernement rend-il les études supérieures en art accessibles à tous, malgré les frais supplémentaires propres à ces études-là? Que répondez-vous aux étudiants et directions qui font le lien avec votre réforme du minerval?

M. le président. – Madame la Députée, je prends bonne note de la façon dont vous avez posé votre question et j’invite la ministre-présidente à répondre, tout en rappelant que vous avez déjà abordé certains aspects de cette thématique dans le cadre des débats en commission.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Je vous remercie pour ce rappel, Monsieur le Président.

Madame la Députée, en ce qui concerne particulièrement les inscriptions en ESA, une diminution de 1,28 % a effectivement déjà eu lieu en 2025-2026. Bien entendu, nous ne disposons pas encore des données pour cette année – j’y reviendrai –, mais il faudra effectivement que nous soyons vigilants pour observer si la baisse constatée l’année passée se transforme en tendance ou non.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne collecte pas les données liées aux épreuves d’admission, y compris les inscriptions à celles-ci. Je suis donc dans l’incapacité de confirmer ou non les chiffres parus dans la presse. À cet égard, je rappelle que, conformément au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage

de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), les ESA ont la possibilité d'organiser plusieurs épreuves d'admission. Elles pourraient donc en réorganiser si elles l'estiment nécessaire.

Le nombre d'inscriptions fermes et définitives dans les ESA, par contre, ne dépend pas spécialement du nombre d'inscriptions aux épreuves d'admission, puisque cela dépend du taux de réussite de ces épreuves. Là non plus, nous ne disposons pas d'éléments chiffrés que nous pourrions partager aujourd'hui. Je précise que la situation peut être extrêmement différente d'une ESA à une autre. Ainsi, des écoles comme l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS), l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV) ou le Conservatoire royal de Liège ne sont pas confrontées à une diminution du nombre d'inscriptions.

Quant au lien que vous faites avec le minerval, comme l'a rappelé le président, je me suis déjà exprimée au sujet du minerval progressif en commission de ce lundi. Je rappelle d'ailleurs à tous les étudiants qui nous écouteront, comme je le fais chaque fois, qu'ils doivent absolument utiliser le guichet unique et rentrer leur dossier. Il est impératif que leur dossier soit analysé par la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) pour vérifier dans quelle catégorie ils se trouvent. Toutes les infos figurent sur le site aides-etudes.cfwb.be.

Mme Manon Vidal (PTB). – Les premiers chiffres sont tombés et proviennent, bel et bien, des directions qui organisent les concours d'admission dans les ESA. Votre minerval à 1 200 euros provoque une chute de 30 % d'inscrits dans ces concours d'admission artistiques. Il constitue donc bien une barrière supplémentaire. Vous êtes en train de créer un enseignement supérieur élitiste et également une culture de l'élite interdite aux jeunes de la classe travailleuse, ce qui privera ces derniers du rêve de devenir comédien, architecte, graphiste ou musicien.

MR et Engagés, vous créez un entre-soi dans le milieu artistique, et ce, dès le plus jeune âge. Je le constate d'ailleurs avec les académies où vous avez supprimé la gratuité pour les enfants qui les fréquentaient. Or, la culture engendre la réflexion, la remise en question et la contestation. C'est ce qui vous dérange: la culture populaire, à savoir la culture des gens pour les gens, et pas la culture pour les riches comme vous la voudriez. Je me souviens notamment que vous aviez tenté aussi d'augmenter les taxes touchant la musique populaire dans les concerts de rap, de rock, de pop; les tickets auraient coûté plus. Et vous vouliez sauvegarder les concerts de musique classique. Vous avez reculé sur cette mesure...

M. le président. – Madame la Députée, votre temps de parole est écoulé. Je vous remercie de conclure.

Mme Manon Vidal (PTB). – Vous devrez aussi reculer sur votre réforme du minerval. Les étudiants ne lâcheront rien; ils seront dans les rues le

16 septembre prochain. Ils ne lâcheront rien et se battront pour un enseignement égalitaire pour tous.

5.5 Question de M. Guillaume Soupart à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Bilan de la saison des festivals 2026»

M. Guillaume Soupart (MR). – Malheureusement, lorsque les sujets sont positifs, il est rare que des questions d'actualité émanent de l'opposition au sein de notre Parlement. Cet été, les festivals de musique ont cartonné à travers toute la Belgique, notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, les quatorze plus gros festivals organisés au sein de notre royaume ont accueilli 2,1 millions de festivaliers et de festivalières.

La progression du nombre de participants enregistrée durant cet été est davantage marquée dans les festivals organisés au sein de notre Fédération, qui sont plutôt de taille moyenne. L'année dernière avait été particulièrement difficile pour le secteur, ce qui avait poussé la plupart des organisateurs à se renouveler et à pousser leur concept un peu plus loin. Ils ont également parfois été contraints d'augmenter les prix de leurs billets. Nous avons d'ailleurs tenu des débats dans ce Parlement sur le sujet; certains avaient affirmé qu'il deviendrait impossible pour tout un chacun d'aller en festival. Visiblement, les prix n'ont pas effrayé les publics amateurs de ces événements.

Madame la Ministre-Présidente, que pensez-vous de cette saison des festivals 2026 en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment notre Fédération capitalise-t-elle sur ces festivals pour faire rayonner la culture et la musique en Belgique, mais également au-delà de nos frontières? Quelles sont les perspectives pour les festivals de musique dans notre Fédération?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Il est un peu tôt pour établir un bilan des festivals puisque l'un d'eux s'est seulement terminé dimanche soir. Dès que nous disposerons des chiffres consolidés, nous prendrons le temps de les analyser, en ce qui concerne tant la fréquentation de ces festivals que leur stabilité financière, un élément dont dépend le fonctionnement futur de certains d'entre eux.

Comme vous, j'ai entendu certains organisateurs parler de chiffres positifs. J'espère que ce bilan consolidé nous rassurera sur la bonne santé financière de nos festivals, qui restent un facteur de rayonnement important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger, puisqu'ils ont un retentissement hors de nos frontières et que certains festivaliers viennent des pays alentours. Les festivals sont aussi une vitrine que nous soutenons de manière pluriannuelle ou ponctuelle, toujours avec la volonté de mettre en lumière des artistes de notre Fédération.

Nous continuerons donc à soutenir les festivals, qui restent des acteurs essentiels de la culture en Belgique francophone.

M. Guillaume Soupart (MR). – Il est certain que nous pourrions revenir sur le sujet en commission une fois que tous les chiffres seront consolidés. Il faut signaler que les premiers retours sont positifs.

Certains festivals réfléchissent à encore se réinventer, notamment le Dour Festival. Les programmations sont toujours plus originales, qu’il s’agisse des Ardentes, des Gens d’Ere, des Francofolies ou encore du Ronquières Festival. J’espère que la prochaine saison des festivals sera aussi positive pour le secteur que celle-ci.

5.6 Question de M. Ersel Kaynak à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes, intitulée «Manque de place dans l’enseignement spécialisé»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, la presse se fait régulièrement l’écho des difficultés rencontrées par les parents d’enfants porteurs d’un handicap. Ces difficultés portent sur la scolarisation dans des structures adaptées, l’organisation de leur transport ou l’obtention d’un diagnostic médical auprès de professionnels de la santé. Tous ces obstacles portent à conséquence sur la qualité de l’apprentissage et le bien-être de ces enfants.

Le manque d’infrastructure génère des listes d’attente importantes dans l’enseignement spécialisé et plonge les familles dans une réelle détresse. À cause de cette situation, les parents ont l’impression que leurs enfants sont abandonnés et, d’après les témoignages, ils rencontrent des difficultés d’ordre familial.

La réforme de l’orientation devait permettre de réserver ce type d’enseignement aux enfants qui en ont vraiment besoin tout en garantissant un accès à l’enseignement ordinaire aux autres enfants. Des effets retour devaient permettre de soutenir la création de pôles territoriaux pleinement actifs auxquels des moyens complémentaires seraient octroyés pour permettre aux enfants de bénéficier d’une scolarité dans l’enseignement ordinaire.

Madame la Ministre, depuis le début de la présente législature, vous avez plusieurs fois évoqué la réforme de l’orientation sans qu’aucun texte n’ait jamais été adopté par le gouvernement. Quelle est l’évolution du nombre d’inscriptions dans l’enseignement spécialisé? Quel est l’état des listes d’attente? Que comptez-vous faire pour régler ce problème? Où en est la réforme de l’orientation? Les effets retour évoqués sont-ils toujours d’actualité? Si oui, quel investissement y consacrerez-vous?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, vous m’interrogez sur l’évolution des inscriptions dans l’enseignement spécialisé.

Malheureusement, il est un peu trop tôt pour vous communiquer ces chiffres. Nous devons en effet attendre les données officielles du comptage, arrêtées au 30 septembre 2026 et consolidées au 15 janvier 2027. En outre, bien que la question des listes d'attente revienne régulièrement, il convient de l'aborder avec prudence. Il arrive en effet que des parents inscrivent leur enfant deux fois sur la même liste.

Vous avez rappelé l'adoption du décret du 17 juillet 2026 modifiant certaines dispositions organisant l'enseignement spécialisé et portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement. Ce dernier vise notamment à assurer un pilotage de l'enseignement spécialisé. En effet, il n'existait jusque-là aucun cadastre – ou du moins aucune photographie globale – de l'offre existante sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est d'identifier là où il y a des trous, là où de nouvelles offres doivent être créées, tout en mettant cela en lien avec le transport scolaire. Nous avons aussi convenu d'avoir, dans ce décret, une attention particulière aux différentes formes de l'enseignement spécialisé et au fait que l'offre pour les enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) est déficitaire dans la Région bruxelloise. Conformément au décret précité, un rapport sera établi tous les quatre ans et transmis au Parlement.

Par ailleurs, depuis mon entrée en fonction en tant que ministre de l'Éducation, nous avons ouvert dix nouvelles implantations. Vendredi dernier encore, nous avons créé deux nouvelles offres à Châtelet et à Braine-l'Alleud. Nous nous efforçons donc de répondre à la demande lorsqu'elle se manifeste. Cela peut toujours paraître tardif pour les parents, mais un véritable effort est fait.

Enfin, nous restons déterminés à atteindre l'un des objectifs de notre feuille de route gouvernementale: diminuer les orientations vers l'enseignement spécialisé pour ne les réserver qu'aux élèves qui en ont vraiment besoin. Pour y parvenir, il faut travailler sur les aménagements raisonnables. Un texte va donc être présenté très prochainement au gouvernement. L'objectif est toujours bien une entrée en vigueur du décret du 17 juillet 2026 pour la rentrée scolaire 2027-2028.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, même si votre réponse fournit des informations concrètes, elle n'est certainement pas de nature à satisfaire les parents et les équipes pédagogiques qui rencontrent des difficultés sur le terrain. Aujourd'hui, le constat est celui d'une grande incohérence. Trop d'enfants sont encore dirigés vers l'enseignement spécialisé, même s'ils pourraient trouver leur place dans l'enseignement ordinaire. On sous-investit dans les filières de l'enseignement spécialisé alors que les besoins sont criants pour les enfants porteurs du TSA, pour lesquels les places manquent, tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Nous insistons sur la réforme de l'orientation. Il s'agit d'un chantier important, pour lequel il est absolument essentiel que vous parveniez à trouver un accord avec votre partenaire de majorité afin de mieux orienter les enfants concernés. L'enseignement spécialisé et l'inclusion ne peuvent pas être traités comme des

variables d'ajustement budgétaire. Le groupe PS sera particulièrement attentif à la traduction de vos engagements dans la réalité.

5.7 Question d'actualité de Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR) intitulée «L'éducation à la santé comme outil de prévention des assuétudes»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Vingt ans déjà, seulement vingt ans: depuis le 1^{er} septembre 2006, il est interdit de fumer dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À l'occasion de cet anniversaire, *l'Avenir* publiait les premiers résultats d'une étude menée dans des écoles du Hainaut. Le professeur Laurent et son équipe de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ont interrogé des élèves de troisième et de quatrième années de l'enseignement secondaire pour recueillir leur avis sur le tabagisme. Quelques constats en ressortent: la cigarette électronique est testée par plus de 50 % des élèves, contre 25 % pour la cigarette classique; la filière de l'enseignement professionnel est celle qui comporte le plus de consommateurs de tabac, contre une proportion moindre dans l'enseignement technique, et moindre encore dans la filière générale; paradoxalement, des membres du personnel fument dans l'enceinte des écoles, que ce soit dans le bâtiment ou dans la cour. C'est assez effarant: sachant qu'ils sont susceptibles de faire respecter le règlement, le message transmis n'est pas très positif. Enfin, les élèves interrogés trouvent que l'on n'agit pas assez sur la prévention du tabagisme dans les écoles de l'enseignement secondaire.

Madame la Ministre, quelles sont les règles relatives au tabagisme à respecter dans nos écoles? Sont-elles claires ou faut-il les rappeler? Quel est le degré de sensibilisation dans les écoles sur le sujet? Dans le cadre du tronc commun, le cours d'éducation physique est maintenant un cours d'éducation physique et à la santé, et il y compte une période supplémentaire en cinquième et sixième années primaires; dès lors; dans quelle mesure est-il possible, dans le cadre de ce cours, de sensibiliser nos élèves aux ravages du tabac, mais également des autres assuétudes?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, le cours d'éducation physique et à la santé peut en effet servir d'outil pour prévenir les assuétudes.

Pour rappel, depuis le 31 décembre 2024, l'interdiction de fumer dans les écoles a été étendue aux alentours des établissements: il n'est plus permis de fumer dans un rayon de dix mètres autour des entrées et sorties. Cette interdiction vaut aussi bien pour les enseignants que les élèves.

Des outils de prévention existent. Certains sont mis en œuvre par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), comme la communauté «Génération sans tabac»,

d'autres sont déployés par les centres PMS ou les services de promotion de la santé à l'école (PSE). Une formation a aussi été ouverte à l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) pour outiller nos enseignants afin de sensibiliser les élèves aux risques liés aux assuétudes.

À la suite de l'extension du tronc commun en cinquième et sixième années primaires, le cours d'éducation physique et de santé a été augmenté d'une période, passant de deux à trois. Les référentiels autorisent d'y attirer l'attention des élèves sur les risques liés aux assuétudes. Le choix des deux dernières années du cycle primaire est particulièrement pertinent, puisque ce moment se situe, en général, avant l'essai de la première cigarette.

Avec l'allongement du tronc commun, mon projet est d'introduire dans un référentiel de quatrième année secondaire, par exemple par l'intermédiaire du cours de biologie, des explications sur les mécanismes dans le corps, notamment dans le cerveau, lorsqu'un jeune entre en contact avec un produit créant une assuétude. Cette proposition doit encore être soumise aux fédérations de pouvoirs organisateurs, la prudence est donc de mise quant à l'avenir de ce projet.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, vous faites bien de rappeler qu'il est non seulement interdit de fumer dans les établissements scolaires, mais aussi à proximité de ceux-ci. Il serait bien que l'ensemble des établissements en fasse la communication de façon plus évidente.

En termes de sensibilisation, j'ai bien noté l'importance d'insérer cette thématique dans le prochain programme pour la quatrième année secondaire. C'est toutefois un peu tard, car l'enquête est menée sur des élèves de troisième et quatrième années secondaires.

J'ai aussi noté l'importance de la formation des maîtres spéciaux d'éducation physique qui donnent le cours d'éducation à la santé dans l'enseignement primaire. Cela doit être une priorité: il faut les encourager à suivre cette formation et à mettre à l'ordre du jour de leur cours d'éducation à la santé toute l'information possible sur les effets du tabac et des autres assuétudes.

5.8 Question de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Pénurie de médecins scolaires»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – La rentrée correspond aussi à la reprise des activités de services de promotion de la santé à l'école (PSE), qui jouent un rôle essentiel dans la prévention et le dépistage auprès des enfants et des jeunes. Or, les services PSE sont aujourd'hui confrontés à une criante pénurie de médecins, ce qui rend quasi impossible la réalisation de l'ensemble des bilans de santé auprès des enfants dans les délais prévus.

Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé avoir mobilisé le secteur et organisé une concertation avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et les acteurs de terrain, en mettant plusieurs pistes concrètes sur la table pour résoudre ce problème, à court comme à plus long terme.

Quelle est l'origine de cette pénurie et quelles sont les difficultés rencontrées par le secteur? Quelles sont les pistes d'action envisagées? Comment envisagez-vous la concertation sur un plus long terme?

Par ailleurs, les consultations de l'ONE jouent ce même rôle essentiel de prévention à la santé auprès des plus petits. Est-ce que ces consultations ONE connaissent les mêmes problèmes, et, le cas échéant, quelles sont vos pistes pour tenter de les anticiper et résoudre?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, même si c'est moins le cas au niveau des consultations pour les tout-petits, nous observons une pénurie de médecins généralistes scolaires. Un tel constat est problématique, car nous connaissons l'importance des bilans de santé, qui sont réalisés auprès des 900 000 élèves et étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui permettent de détecter des troubles, notamment d'apprentissage.

Pour contrer le phénomène, j'ai rencontré le secteur en question. Nous travaillons à toute une série de mesures afin d'instaurer un plan d'action. Parmi les dispositions à court terme, que nous pourrions déployer dès 2027, figure la possibilité d'élargir la formation aux médecins assistants ou de permettre de suivre la formation en ligne.

Par ailleurs, nous devons absolument maintenir les bilans de santé, même s'ils ne sont que partiels, en nous appuyant notamment sur le rôle important que peuvent jouer les infirmiers dans la réalisation de ces bilans. Une autre piste est la création d'équipes mobiles de médecins. Enfin, le dernier élément sur lequel nous pouvons travailler de manière immédiate concerne les actions de valorisation de la fonction essentielle qu'est la médecine scolaire.

Pour le reste, concernant les actions à moyen et à long terme, je continuerai à consulter, à concerter et à avancer avec le secteur.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces réponses rassurantes. Je suis heureuse d'entendre que la pénurie de médecins est moins importante dans les consultations de l'ONE pour les tout-petits que dans le reste de la médecine scolaire.

Vous avez bien fait de rappeler les missions essentielles et le rôle crucial que jouent ces consultations. Ces dernières constituent une première ligne de dépistage auprès des jeunes. En effet, certains enfants ne sont vus par des médecins que dans le cadre de la médecine scolaire et ils ne bénéficient parfois d'aucun autre

suivi médical. Il est donc vraiment crucial de maintenir ce service dans de bonnes conditions.

Les pistes que vous soulevez sont très pertinentes. Élargir le nombre de professionnels habilités à établir les bilans de santé, même si ceux-ci ne sont, dans un premier temps, que partiels, me semble être une bonne solution à court terme. Le recours à des équipes mobiles peut également être pertinent, notamment dans les zones rurales. Je suivrai ce dossier en ce qui concerne les pistes à plus long terme.

5.9 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Suivi des justiciables sous surveillance électronique»

Mme Valérie Bluge (MR). – Ces dernières semaines, l'actualité nous a exposé la situation d'un justiciable sous surveillance électronique et qui a disparu, ainsi que le dénouement tragique de cette disparition: la mort de cette personne et, malheureusement, celle de son enfant. Ces derniers jours, la presse a fait état des questionnements de la famille sur les contacts pris par l'agent de probation lorsque l'on a constaté, auprès de la Direction de la surveillance électronique (DSE), la disparition de ce justiciable.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous rappeler le cadre qui s'applique au suivi d'une personne condamnée à une peine privative de liberté sous surveillance électronique? Lorsqu'un justiciable est condamné à une telle peine, il s'inscrit nécessairement dans un parcours de réinsertion. Pour se réinsérer, cette personne peut bénéficier de conditions de sortie; par exemple pour suivre une formation, pour travailler ou pour respecter des obligations prévues dans son programme horaire. Dans cette affaire, même si vous êtes tenue de respecter l'enquête en cours et de ne pas vous y immiscer, savez-vous quelles étaient les conditions de sortie de ce justiciable? Ont-elles été respectées? De manière générale, comment vos services s'assurent-ils que les conditions de sortie sont bien respectées? Quels sont les contrôles effectués?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – L'enquête portant sur la situation de ce justiciable est effectivement en cours. Elle exige la confidentialité et vous comprendrez que je ne peux étayer davantage mes propos ici.

En revanche, je puis vous assurer que mon administration et donc la DSE ont bien respecté le cadre et la réglementation en vigueur qui s'appliquent quand un justiciable ne respecte pas ses conditions de sortie. Dans le cas présent, la personne a été condamnée. La surveillance électronique est une modalité d'exécution de la décision de justice, le port du bracelet électronique permet de contrôler le respect des horaires et donc le retour du justiciable à son domicile dans les

horaires requis. Nous ne sommes donc pas dans une dynamique de géolocalisation permanente du justiciable, je tenais à vous rappeler cet élément essentiel.

Deux autres aspects sont importants. Dans une telle situation, mon administration accompagne le justiciable, à travers deux dispositifs. Le premier est l'assistant de justice, qui aide le justiciable dans son parcours de réinsertion. Le deuxième est l'appui de la DSE, qui vérifie effectivement les conditions et le respect des conditions imposées. Dans le cas qui nous occupe, je vous confirme encore une fois que tout a été fait dans les règles et que mon administration a bien prévenu et alerté les autorités mandantes dans les conditions requises.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, vous avez effectivement répondu à ma question écrite que les services des maisons de justice, en l'occurrence de la DSE, avaient bien procédé comme ils devaient le faire lorsque la disparition de la personne a été constatée. Toutefois, je m'interroge encore – et je déposerai d'ailleurs des questions supplémentaires – car en l'espèce la personne a été condamnée à une peine privative de liberté. Celle-ci peut normalement sortir de son domicile pour aller travailler ou se former, elle peut également avoir des obligations dans le cadre de son programme horaire, mais là, visiblement, elle s'est baladée toute la journée avec son enfant alors qu'elle faisait l'objet d'une surveillance électronique. C'est le premier élément de questionnement.

Ma deuxième interrogation concerne la localisation des bracelets de surveillance électronique. On est en 2026, on sait exactement où se trouve mon téléphone. Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas localiser les bracelets électroniques de manière plus précise, sans pour autant tracer la personne à la minute près, mais au moins savoir localiser le bracelet. Une réflexion devrait être amorcée en la matière.

5.10 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Les organisations professionnelles des journalistes demandent à la Cour constitutionnelle d'annuler la suppression de leur forfait de frais de droits d'auteur»

Mme Sabine Roberty (PS). – L'Association des journalistes professionnels (AJP) et la Société de droits d'auteur des journalistes ont travaillé ensemble pour déposer un recours auprès de la Cour constitutionnelle réclamant l'annulation de la suppression du forfait de frais, lors du calcul de l'impôt sur les droits d'auteur des journalistes. Pourquoi ce recours a-t-il été introduit? Parce que, depuis quelques mois, les journalistes ne peuvent plus bénéficier de ce forfait de frais. Concrètement, cela signifie que sur la première tranche de revenus concernés, leur taxation effective passe de 7,5 à 15 %. Cela représente un doublement de la charge fiscale sur leurs droits d'auteur, à travail constant, conduisant à une diminution de leurs revenus.

Cette modification n'est pas anodine parce que, derrière cette grande question de la fiscalité – qui ne concerne pas la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien le pouvoir fédéral –, il y a des journalistes, notamment indépendants, dont on connaît toute la difficulté de percevoir un revenu sécurisé et régulier. Dans ce cadre, les revenus liés aux droits d'auteur sont donc très importants et intéressants pour eux.

Madame la Ministre des Médias, vous avez la responsabilité de protéger les journalistes. Dans ce contexte, avez-vous évalué l'occasion de discuter de cette problématique avec l'AJP, qui mène ce recours auprès de la Cour constitutionnelle? Avez-vous saisi vos homologues du gouvernement fédéral, compétents dans le domaine de la fiscalité, pour qu'ils revoient éventuellement ce mécanisme fiscal et protègent les journalistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, il s'agit d'une matière purement fiscale relevant bel et bien du niveau fédéral. Un recours a été déposé auprès de la Cour constitutionnelle, à l'occasion duquel différents opérateurs argumentent. Je ne vais donc pas interférer dans une procédure en cours.

Je suis toutefois l'évolution de ce dossier de très près. Hier, en commission, nous avons discuté du crédit d'impôt dans le cadre de la distribution de la presse écrite. J'ai questionné le gouvernement fédéral à ce sujet et je vais continuer à le faire. J'espère que la question que vous soulevez aujourd'hui sera abordée lors des prochaines auditions des travailleurs du secteur de la presse. Ce sujet important mérite toute l'attention des parlementaires et du gouvernement.

Mme Sabine Roberty (PS). – Effectivement, il s'agit d'une compétence fédérale. Nous ne vous demandons pas de modifier la fiscalité, mais, en tant que ministre des Médias, de défendre les journalistes au niveau fédéral et de porter une voix forte pour vous faire entendre. Il est important de protéger le travail des journalistes; nous en avons la responsabilité.

Certes, nous pouvons mener un travail de fond dans le cadre de la commission des médias, mais tout ne peut pas reposer sur cette commission et sur ce groupe de travail. Vous êtes la ministre des Médias. Si l'AJP dépose un recours devant la Cour constitutionnelle, il est important que les journalistes sachent que la ministre les soutient.

En janvier dernier, dans le cadre d'une question orale, je vous avais déjà demandé de fournir une évaluation concrète de ce que les journalistes risquaient de perdre au niveau financier. Vous n'aviez pas répondu à ma question. Je ne sais même pas si vous avez rencontré les représentants de l'AJP. Nous ne pouvons pas laisser les choses en l'état et je devrai donc intervenir en commission afin de connaître le résultat de cette analyse. Je ne manquerai pas de reformuler une question orale à ce sujet.

6 Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «Résultats de l'enquête PISA 2025»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Résultats de l'enquête PISA 2025».

Les temps de parole sont de 5 minutes par groupe politique reconnu et de 3 minutes pour M. Maingain qui a déposé une question d'actualité sur le sujet, de 15 minutes pour la réponse du gouvernement, ainsi que de 2 minutes pour la réplique de chaque groupe politique reconnu et d'une minute pour la réplique de M. Maingain.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Les résultats de l'enquête PISA sont toujours très attendus. Ceux de l'enquête de 2025 sont tombés hier. Cela a fait l'objet de nombreux articles de presse et commentaires dans des sens divers.

Par rapport à 2018, nos élèves ont perdu 28 points en mathématiques, passant de 495 à 467, 15 points en lecture, passant de 481 à 466, et 3 points en sciences, passant de 485 à 482. En outre, l'enquête révèle qu'il existe chez nous une baisse de l'effort et de la persévérance dans le chef des élèves. Il y a également plus de difficultés pour les élèves à faire face à des tâches plus complexes et des textes plus longs. Est-ce dû aux écrans? Je n'en sais rien, mais en tout cas, c'est un constat que fait cette étude PISA: la discipline se dégrade malheureusement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Certains se réjouissent parce que notre entité progresse de neuf places dans le classement international. Moi, je ne m'en réjouis pas. Je pense, comme vous, Madame la Ministre, que nous ne devons pas nous contenter d'être le moins mauvais élève de ce classement. En fait, pourquoi progressons-nous de neuf places? Pas parce que nous avons de meilleurs résultats, mais simplement parce que d'autres pays baissent. Se contenter de ce résultat serait un nivellement par le bas.

Nos résultats doivent vraiment être meilleurs. Cela fait vingt ans que les résultats aux enquêtes PISA se dégradent. Cela fait vingt ans que les politiques éducatives considèrent comme des tabous l'exigence ou la discipline. Maintenant, grâce à notre gouvernement, nous allons vraiment dans la bonne direction puisque ces notions d'exigence de réussite, d'efforts, de goût du travail sont remises au cœur de l'école. Force est de constater que ce sont ces notions qui se dégradaient dans le chef des élèves. Dès lors, pour moi, vous allez dans la bonne direction!

Certains se félicitent des réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il faut rester humble, car les élèves qui ont passé le test PISA avaient 15 ans l'année passée. Dès lors, ils n'étaient pas encore concernés par le tronc commun et les nouveaux référentiels.

Je ne fais pas partie des grands défenseurs du Pacte, en tout cas sur sa partie concernant l'allongement du tronc commun et les nouveaux référentiels, puisque, d'après les informations que je reçois de la part des acteurs de terrain, ils ont de

moins en moins de temps pour aborder les compétences de base dans les nouveaux référentiels puisqu'ils ont beaucoup plus de choses à faire à l'école. J'espère dès lors que les grands défenseurs du Pacte ne se trompent pas et que, dans les années à venir, nos élèves seront mieux préparés et réussiront mieux leurs épreuves. Les enquêtes PISA ne sont, finalement, qu'un indicateur. Elles ne constituent pas une fin en soi, mais elles permettent au moins de se comparer aux autres systèmes éducatifs.

Cependant, je doute de cet espoir. J'en doute si on ne remet pas au cœur de l'école ces valeurs d'exigence et de discipline. Madame la Ministre, pourriez-vous rappeler quelles sont les mesures prises? Quelles sont les mesures qui vont encore être prises, notamment sur base de la Déclaration de politique communautaire (DPC) pour renforcer ses compétences de base? Quelles sont les mesures que vous prenez pour avoir des indicateurs permettant de ne pas devoir attendre la prochaine étude PISA?

M. Martin Casier (PS). – Je vous ai bien écoutée, Madame Cortisse, et j'ignore à qui vous faites référence quand vous dites «certains» ou quand vous mentionnez certaines interventions, mais il ne peut pas s'agir des nôtres. Je pense n'avoir entendu de tels propos chez personne.

Peut-être faudrait-il commencer par souligner le fait que les scores PISA nous montrent d'abord des résultats globaux particulièrement interpellants. En effet, il y a un décrochage dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les matières testées, ce qui démontre bien que le problème dépasse de loin la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a là un problème beaucoup plus structurel qui s'accélère précisément depuis la Covid-19, sans surprise, puisque c'est depuis cette période que les jeunes ne vont pas bien. Cela interroge aussi des domaines bien au-delà de l'enseignement, notamment l'accompagnement de la santé mentale et le bien-être des élèves, dont ce gouvernement n'a pas fait une grande priorité.

Il faut aussi regarder ces résultats dans le détail. D'ailleurs, ce matin, la ministre-présidente elle-même a publié sur Instagram un appel à la nuance, une qualité qui n'est pas toujours habituelle dans le chef du Mouvement réformateur. En effet, une lecture détaillée des résultats révèle certaines réussites. Je regrette d'ailleurs profondément que vous n'en ayez pas fait mention dans vos interventions, Madame la Ministre. Parmi les éléments intéressants, notons tout d'abord que nos bons élèves sont brillants. Personne n'en parle ici, mais moi, je veux profiter de cette occasion pour remercier les enseignants et les écoles de continuer à former nos bons élèves, qui sont parmi les meilleurs de l'OCDE, puisqu'ils obtiennent des scores équivalents à ceux du Japon.

Par ailleurs, nous devons aussi nous réjouir du fait que nos élèves qui ont le plus de difficultés se sont améliorés. C'est d'ailleurs aussi pour cela que notre score PISA a progressé: nos moins bons élèves font mieux. Là encore, j'ai été surpris de

ne pas entendre le Mouvement réformateur le souligner, contrairement à la ministre-présidente, qui s'en est quant à elle réjouie.

Le MR ne l'a pas souligné, sans doute car c'est la démonstration qu'il y a bel et bien des effets. Madame Cortisse, ce n'est pas dû au tronc commun, car il n'a pas encore été mis en œuvre. Dans son ensemble, cela ne peut même pas encore être dû au Pacte pour un enseignement d'excellence. Néanmoins, si vous aviez lu le rapport jusqu'au bout, vous sauriez que les plans de pilotage pourraient en être la raison. L'OCDE va même plus loin, car elle dit que la chute de tous les autres pays est due au fait qu'ils ont abandonné le pilotage. Or, la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait le chemin inverse en introduisant le plan de pilotage au cœur des projets. Sans pouvoir prouver que c'est pour cette raison que les résultats s'améliorent, cela reste un élément factuel. Je voudrais donc remercier les professeurs qui se sont coltiné ces plans de pilotage avec difficulté, mais qui se sont ainsi donné des objectifs communs dont on peut aujourd'hui se réjouir des premiers effets. Or, Madame la Ministre, je ne vous ai pas entendue sur ce point.

Vous avez évoqué les problèmes de discipline, également évoqués dans le rapport de l'OCDE. Sur ce point, il faudrait poursuivre le travail. D'ailleurs, j'aimerais bien savoir ce que va faire le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce point précis. Quelle est votre vision? Durant la campagne, le MR avait annoncé qu'il voulait améliorer la discipline dans les écoles. C'était bien inscrit dans son programme. Dans les faits, il ne s'est toutefois rien passé. Nada!

Madame la Ministre, pourquoi n'avez-vous rien relevé de positif? Sur quoi vous appuyez-vous pour nous dire que la situation était problématique et que vos réformes vont dans le bon sens? Les chercheurs à l'origine du rapport sont unanimes pour nous dire qu'il va falloir maintenir le tronc commun. Je sais que Mme Cortisse dit le contraire dans l'étude qu'elle a menée à Verviers, mais il s'agit ici de l'OCDE, avec des statistiques un peu plus larges. J'essaye de réfléchir sur base de faits: sur quoi vous basez-vous donc pour nous dire que vos réformes sont positives?

Enfin, Madame la Ministre, pourquoi avez-vous violé l'embargo de l'OCDE? En effet, vous avez fait une sortie médiatique avec un message cadré négativement. Vous n'avez pas voulu laisser la place à un message scientifique qui démontre pourtant qu'une partie de vos réformes allait à contresens de l'histoire et des besoins des élèves.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Madame la Ministre, les résultats de l'enquête PISA sont tombés et tout le monde y va de son opinion plus ou moins éclairée. À mon sens, nous devons nous garder de deux écueils. Le premier, c'est de croire que, finalement, les résultats ne seraient pas aussi mauvais que cela, puisque nous rejoignons la moyenne des pays de l'OCDE. L'autre écueil, c'est de ne pas voir qu'il y a des frémissements positifs dans cette étude.

Par rapport au premier écueil, rejoindre une moyenne qui diminue n'est à l'évidence pas un titre de gloire. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne progresse pas. On ne peut même pas dire qu'elle garde sa place, car elle recule. Il est toutefois vrai qu'elle recule moins vite que les autres: sept points en maths et huit points en lecture entre 2022 et 2025. Ainsi, en reculant moins vite que les autres, nous apparaissions fondus dans la moyenne.

Dès lors que nous sommes dans la moyenne des pays de l'OCDE, il faut nous interroger sur ce recul généralisé, et ce, plus largement encore dans le monde. Ne faut-il pas y voir l'influence néfaste de l'omniprésence des écrans dans la vie de nos élèves, qui altèrent leurs capacités de concentration et leur persévérance ?

Quant au second écueil, les résultats de l'étude PISA révèlent une évolution que nous trouvons positive. Nous le savons, cette étude mesure le degré de financement de notre enseignement, qui est l'un des mieux financés au monde. Nous savons qu'il mesure le niveau de performance, qui n'est pas bon malgré son recul plus lent que les autres, mais il mesure aussi le degré d'inégalité de notre système, un critère pour lequel nous étions traditionnellement vraiment mauvais. C'est ici une bonne surprise: l'écart se réduit de moitié entre les élèves favorisés et les élèves défavorisés. Il se réduit de moitié entre les élèves «natifs» et ceux issus de l'immigration. C'est tout à fait notable.

Certes, les meilleurs reculent, mais ce sont surtout les plus fragiles qui progressent et qui amènent à la réduction de cette inégalité. À nouveau, nous devons nous interroger sur ces résultats encourageants. À l'évidence, les élèves testés en 2025 n'ont pas bénéficié du tronc commun et des nouveaux référentiels. Ils ont en revanche passé leur scolarité dans des écoles qui sont entrées de plain-pied dans la dynamique du Pacte pour un enseignement d'excellence. Souvenez-vous des plans de pilotage, des contrats d'objectifs qui avaient précisément pour but de lutter contre le redoublement, les inégalités et de détecter au plus vite les difficultés des élèves afin de mieux les accompagner.

Sur la base de ces deux écueils à éviter et des constats que je pose rapidement, quels sont les éléments qui vous consolent et qui vous désolent dans ces résultats PISA, Madame la Ministre? Que vous inspire cette forme de résilience de notre enseignement, et surtout cette réduction remarquable et notable de son caractère inégalitaire? Qu'avons-nous à apprendre de la Flandre dans ce qu'elle continue à faire mieux que nous, mais également dans les domaines où son enseignement se dégrade plus vite que chez nous? Enfin, plus fondamentalement, qu'est-ce qui vous donne envie d'aller de l'avant et de redoubler d'ardeur? Par exemple, en allant jusqu'au bout de la logique du tronc commun avec les deuxième et troisième années secondaires ou, au contraire, mettre sur pause telle ou telle réforme qui ne serait pas prioritaire à la lumière de ces résultats PISA?

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, je me souviens du 4 juin dernier, lorsque des milliers d'enseignants et d'élèves se trouvaient ici, devant la

porte, pour vous remettre un mauvais bulletin. Vous n'avez pas voulu l'accepter, mais, quoi qu'il en soit, vous avez eu un mauvais bulletin.

Hier est tombé un deuxième mauvais bulletin: le rapport du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) confirment les mauvais scores de notre enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un enseignement dont vous êtes désormais responsable, Madame la Ministre.

Que nous confirment les tests du PISA? D'un côté, que le niveau baisse en mathématiques et en lecture. Comme par hasard, ce sont précisément les matières dont vous dites qu'elles constituent votre priorité. Ils confirment également qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes champions du monde en redoublement, puisque 35 % des élèves ont déjà redoublé à l'âge de quinze ans. En outre, contrairement à ce que M. Deneef annonce joyeusement, il subsiste un écart énorme en termes d'inégalités, que nous devons réduire en Communauté française.

Et puis, il y a, comme d'habitude, votre communication, soutenue tout à l'heure par Mme Cortisse. Nous allons redresser la barre, dites-vous, la faute n'est pas chez nous, elle vient du passé. Mais ce que vous ne dites pas, Madame Glatigny, ni vous, Madame Cortisse, c'est que chacune de vos mesures fait exactement le contraire et aggravera encore la situation dans les écoles et les conditions d'apprentissage.

Par quoi avez-vous commencé votre mandat, Madame la Ministre? Vous avez commencé par fermer la septième année de l'enseignement qualifiant. Vous avez suivi avec le décret-programme 2 (DP2). Au total, vous avez supprimé environ deux mille emplois. C'est énorme. Comment, avec deux mille enseignants en moins, allons-nous mieux enseigner les mathématiques, le français et les autres matières?

Vous dites que nous allons relever le seuil de réussite, mais vous enlevez les enseignants qui sont nécessaires à l'apprentissage de ces matières. Vous prétendez toujours ne pas supprimer d'emplois, mais vous retirez tout de même cent millions d'euros de moyens, ce qui signifie moins d'enseignants.

Voilà la catastrophe que vous orchestrez. Le jeudi 17 septembre à l'échelle du pays et demain dans les rues de Liège, les enseignants réclameront ce qu'ils réclament depuis de nombreuses années: moins d'élèves en classe pour mieux expliquer et remédier plus efficacement aux lacunes afin d'augmenter le taux de réussite et faire bénéficier les élèves d'un enseignement de qualité. C'est notamment ce qui ressort de l'enquête menée par mon groupe politique.

Vous déclarez dans la presse avoir un plan pour redresser la barre, en élevant le seuil de réussite. Vous imaginez vraiment que passer le taux de réussite de 50 % à 60 % fera réussir les élèves en difficulté? Pour atteindre votre but, ce sont les

conditions dans les écoles qui doivent être améliorées. Tant que ce n'est pas le cas, la situation restera problématique.

Pour ce faire, les écoles ont besoin de professeurs. La mouvance syndicale ne demande qu'une chose pour mieux enseigner: un enseignant dans chaque classe. Et même, ce que vous ne permettez plus: un professeur de mathématiques pour enseigner les mathématiques, un professeur de français pour enseigner le français, etc. Vous faites le contraire et, de ce fait, vous pénalisez les élèves qui ont moins d'argent et vous favorisez les élèves qui ont les moyens de recourir à un professeur particulier payé à trente euros de l'heure. Beaucoup de familles ne peuvent pas se le permettre. Vos mesures vont aggraver les inégalités et le redoublement.

Pour finir, la Fédération Wallonie-Bruxelles est médaille d'or en redoublement. Qui est le plus frappé par ce fléau? Les élèves dont les parents sont moins fortunés. Non seulement le redoublement coûte beaucoup d'argent – 400 millions d'euros par an – mais il crée des drames chez les élèves en difficulté. Or que montre l'étude du PISA? Que les pays comme le Japon, où beaucoup moins d'élèves redoublent sont, comme par hasard, les pays qui obtiennent les meilleurs résultats aux tests du PISA, les pays où les inégalités sont les moins importantes et les pays qui ont les meilleurs scores en mathématiques, en lecture, etc.

Madame la Ministre, qu'allez-vous vraiment faire pour redresser la barre, pour réengager les deux milles enseignants qui ont perdu leur emploi et pour qu'un enseignant soit dans chaque classe? Quelle est votre analyse des résultats de l'étude du PISA qui vient de sortir et qui représente un mauvais bulletin pour la ministre chargée de l'Enseignement que vous êtes?

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Comme tous les trois ans, le Programme international pour le suivi des acquis (PISA) livre ses résultats, et comme à chaque fois, PISA est un *banger* médiatique, parce que ce sont des résultats quantitatifs lisibles et visuels; des résultats réguliers qui concernent la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis l'année 2000. C'est pourquoi nous pouvons effectuer des comparaisons par rapport à nous-mêmes et par rapport aux autres systèmes d'enseignement étudiés.

Cette lisibilité, ce caractère quantitatif et les comparaisons font de PISA en quelque sorte le bulletin de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle il est important de se rappeler ce qu'est PISA et à quoi cette étude doit servir pour notre travail de régulateur d'un système scolaire.

PISA est un instrument de mesure qui fournit des informations. Il est à prendre comme tel, pas comme une fin en soi. PISA mesure des compétences d'élèves, de différentes catégories d'élèves – pas tous les élèves pris ensemble – de 15 ans, dans 91 pays. Il mesure les compétences en mathématiques, en sciences et en lecture. Ce que PISA ne mesure pas et qui compte pourtant: les autres disciplines, mais aussi le développement de la confiance en soi et de l'esprit critique, la préparation

des élèves à devenir des citoyens responsables, solidaires, ouverts aux autres cultures, respectueux de l'environnement, à savoir des missions prioritaires de notre enseignement, au sens du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, lequel a été réadopté par notre Parlement il y a quelques années.

Comme précision méthodologique, il faut aussi garder en tête que les systèmes scolaires ne sont pas comparables et qu'à 15 ans, les attendus d'un système scolaire ne sont pas les mêmes d'un système à l'autre. Nous devons donc utiliser PISA pour ce qu'il est: un instrument de mesure qui nous communique des informations pour améliorer notre enseignement. Nous devons utiliser PISA pour l'améliorer, mais pas pour le réformer dans le but de «performer» au regard de PISA.

Quels sont ces enseignements? Le premier concerne la baisse tendancielle du niveau des élèves un peu partout, et pas uniquement en Fédération Wallonie-Bruxelles. De manière globale, quel que soit le type de système scolaire concerné, il y a un nouveau rapport au savoir, un nouvel état de santé mentale des élèves de 15 ans, qui évoluent dans un monde ultra connecté. Ce constat nous concerne et nous dépasse, mais ce n'est pas parce que cela nous dépasse que nous devons faire l'impasse sur ces débats dans notre Parlement.

Le deuxième enseignement a trait à la réduction des inégalités en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le rapport de cette année en fait état comme le rapport d'il y a trois ans, en particulier pour les élèves issus de l'immigration ou de milieux moins favorisés. C'est une bonne nouvelle. Il faudra en étudier finement les causes, notamment la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, ainsi que le développement des politiques d'encadrement différencié. Le point noir, c'est le taux de redoublement, de 35 % à 15 ans, qui est beaucoup plus élevé qu'ailleurs.

Le troisième enseignement est le plus important à mes yeux. Les systèmes scolaires qui s'en sortent le mieux, tant à propos de l'égalité que des résultats des élèves, sont les systèmes les plus égalitaires: ceux qui emmènent tous les élèves du même âge, ensemble, le plus loin possible, c'est-à-dire des systèmes qui ont mis en œuvre un long tronc commun polytechnique – orientation qui avait inspiré le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Chers collègues, puissent ces enseignements éclairer le gouvernement dans ses travaux et nous guider de manière plus précise et plus actuelle lors de nos futurs débats – à prévoir le plus tôt possible cette année – sur l'organisation de la deuxième année secondaire, pour les élèves inscrits aujourd'hui en première année et qui ne savent pas quels seront leurs cours ni à quelle sauce ils seront mangés à la rentrée prochaine.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Il est vrai que ces résultats doivent être analysés sans autosatisfaction, mais sans catastrophisme non plus. Ils doivent être analysés comme des indicateurs de mesure et être traités avec responsabilité, c'est-à-

dire avec la volonté de les utiliser pour améliorer le niveau de l'ensemble des élèves. Peu importe comment nous regardons ces résultats, la moyenne baisse. Ce n'est pas parce qu'elle baisse moins vite que nous pouvons nous en réjouir.

Il est vrai aussi que cette étude met aussi en avant des aspects extrascolaires, comme le maintien d'une concentration approfondie, la maîtrise de la langue, l'avènement du numérique dans la scolarité et l'utilisation de l'IA pour travailler à l'école.

Au-delà des questions sur ce que vous comptez implémenter dans l'enseignement au regard de cette étude se dessine un enjeu plus global, sociétal. Comment répondez-vous à ces enjeux qui frappent l'école et viennent grever la capacité d'apprentissage de nos élèves? Comment comptez-vous, bien au-delà de la sphère de l'école, mettre sur pied, par exemple, un plan «Attention», qui doit sensibiliser les élèves et les parents à l'importance du sommeil et de la gestion des écrans pour restaurer la capacité de concentration approfondie nécessaire aux apprentissages ?

Et puis demeure la question scolaire. Certaines réformes sont en cours; un certain nombre peuvent d'ailleurs répondre aux enjeux de cette étude PISA. Mais, à partir du moment où cette photographie et ces indicateurs sont à votre disposition, quelles sont les données qui retiennent prioritairement votre attention, dans la perspective de réformes concrètes lancées dès cette année, et les années suivantes, pour améliorer le niveau d'enseignement des élèves francophones?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – D'abord, je pense qu'il serait malséant de cacher la poussière sous le tapis. Plusieurs d'entre vous l'ont rappelé: nos résultats baissent, et ce, avant tout par rapport à nos résultats précédents. Par rapport à 2018, à 2022 ou encore à 2000, nous voyons une courbe descendante, qu'il s'agisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou, comme le rappelait M. Martin Casier tout à l'heure, des autres pays de l'OCDE. Nos élèves baissent de 28 points par rapport à 2018 en mathématiques, de 15 points en lecture et de trois points en sciences.

Cela dit et j'ai eu l'occasion de l'affirmer à la télévision hier, ces résultats comportent des éléments positifs, comme la relative stabilité de nos élèves en sciences, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les résultats sont encourageants concernant l'équité et le nombre d'élèves «à l'heure» en quatrième année secondaire. En revanche, effectivement, il reste d'énormes points d'amélioration en ce qui concerne l'enseignement qualifiant.

Devons-nous pour autant nous réjouir de baisser un peu moins que les autres pays de l'OCDE? Non, car nous savons que nous partions de très bas. Si nous nous en réjouissions, nous accepterions le nivellement par le bas. Nous ne pouvons donc

pas nous réjouir de ces résultats, car ils ne sont pas satisfaisants. Nous devons montrer plus d'ambition pour nos élèves.

Il est tout à fait fondamental de casser cette spirale négative; personne ne dit à un enfant qui ramène un mauvais bulletin que ce n'est pas grave parce que les autres enfants ont fait pire que lui. Au contraire, il faut encourager cet enfant à faire mieux. Je comprends que certains souhaitent faire passer des messages différents, soit pour ne pas mécontenter les enseignants, soit pour valider la politique menée en matière d'éducation durant ces vingt dernières années lorsque d'autres partis étaient aux manettes. Ces comportements ne sont pas à la hauteur de la situation.

Ces comportements ne sont pas à la hauteur de la situation, en particulier parce que nous faisons partie des cinq pays de l'OCDE qui financent le mieux leur enseignement. Nous pourrions dès lors nous attendre à ce que nous nous classions parmi les cinq premiers pour ce qui est des compétences des élèves. Ce n'est pas le cas! En effet, nous nous classons entre la 15^e et la 23^e place, ce qui ne correspond pas au niveau d'investissement consenti en faveur de l'enseignement.

Par ailleurs, nous nous classons encore et toujours derrière la Flandre, même si celle-ci a connu une forte dégradation de ses performances. Notre résultat n'est donc pas satisfaisant et il convient de faire le maximum afin de casser cette spirale négative. Pour ce faire, il faut, en priorité, examiner ce que font les meilleurs et s'inspirer d'eux afin de susciter un nivellement par le haut. Les meilleurs, qu'il s'agisse des systèmes asiatiques, anglo-saxons ou estoniens, combinent un haut niveau d'exigences et une excellente gestion du climat scolaire. Précisément, nous devons nous inspirer de certaines analyses fournies par les experts de l'OCDE, lesquelles rejoignent les constats réalisés par l'ULiège.

Comme l'a très justement souligné M. Deneef, nos élèves éprouvent des difficultés dans les tâches intellectuelles complexes, par exemple la lecture d'un livre. Ils sont également peu persévérants et montrent une faible résistance à l'effort. Il importe donc d'envoyer un signal d'effort et d'exigence. La faible participation des familles a également été évoquée. Cet état de choses fait écho au contrat «Écoles-Société» abordé lors de précédents débats. Il est capital de davantage impliquer les familles dans l'éducation des enfants.

Dans le constat qui a été posé par les experts de l'OCDE et par l'ULiège, les écoles sont confrontées à un climat scolaire dégradé. L'enquête «*Teaching and Learning International Survey*» (TALIS) de l'année 2024 pointe qu'en Estonie, sur 100 minutes de cours, 9 sont dédiées à instaurer un climat favorable aux apprentissages dans la classe. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une telle installation prend 20 minutes. Il faut tirer des enseignements de tout ceci: c'est précisément ce que visent nos réformes.

Par exemple, le test CLÉ qui est organisé dans les prochains jours, en début de quatrième année primaire, remet au centre les apprentissages de base: le calcul, la lecture et l'écriture. En effet, nous ne sommes pas bons dans ces matières. Ensuite, nous avons également rehaussé le seuil d'exigence pour le certificat d'études de base (CEB), pour le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et pour le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), avec le passage de 50 à 60 %. Il s'agit d'un signal d'exigence que nous envoyons à nos jeunes.

L'interdiction de l'usage récréatif du smartphone vise à contrer la baisse de l'attention dans les écoles. C'est la toute première décision que le gouvernement a prise dans le domaine de l'éducation. L'ajout de deux périodes de travail autour du numérique en première année secondaire est également capital. Il faut apprendre à nos jeunes à faire un usage raisonné des réseaux sociaux et à utiliser correctement les outils numériques.

Enfin, l'allongement de la formation initiale des enseignants (FIE) est une mesure qui a été prise durant l'ancienne législature, lorsque j'étais ministre de l'Enseignement supérieur. Nous avons fait passer les études de trois à quatre ans, avec un stage de longue durée, afin de permettre aux enseignants de mieux réussir leur entrée dans le métier et de mieux apprendre à gérer un climat scolaire. Créer une ambiance scolaire s'apprend: faire régner la discipline permet de focaliser plus rapidement les élèves sur leurs apprentissages.

Je pourrais également vous parler de notre réforme systémique pour augmenter la qualité de l'enseignement qualifiant. C'est encore un point qui a été soulevé par les experts de l'OCDE. Il est en effet capital d'augmenter la qualité de notre enseignement qualifiant, parce que nous avons autant besoin de techniciens, de plombiers, d'électriciens, de mécaniciens automobiles, etc., que nous avons besoin de médecins. Nous travaillons actuellement sur une réforme systémique pour mieux articuler la formation dans l'enseignement qualifiant avec les besoins des secteurs professionnels. Je suis en effet convaincue que cette réforme va fonctionner.

Bien évidemment, il faut tirer les enseignements des résultats qui viennent d'être publiés. Nous n'avons pas la prétention de dire que nous pouvons nous coller une petite gommette au revers du costume et que tout est fait. Bien sûr que non! Il est capital de tirer les enseignements particuliers de cette édition, surtout que c'est par ailleurs l'unique fois durant notre mandat.

Monsieur Deneef, vous avez raison quand vous soulignez le fait qu'il y a probablement quelque chose qui se passe autour des réseaux sociaux. Ces derniers donnent lieu à plus de difficultés pour maintenir la concentration dans les classes et pour focaliser l'attention sur les apprentissages. C'est probablement en lien avec des pratiques numériques fragmentées – c'est le terme pudique pour parler du

scroll. Il est en effet essentiel d'apprendre à nos enfants à avoir un usage raisonné des réseaux sociaux.

La deuxième piste sur laquelle nous devons travailler est l'émergence de l'intelligence artificielle (IA), pas seulement pour lutter contre la triche, mais aussi pour l'utiliser à notre propre bénéfice. Dans les classes, l'IA permet à un enseignant de donner à un élève un exercice correspondant précisément à son niveau.

L'autre défi pointé dans cette enquête de l'OCDE est la grande hétérogénéité dans les classes et la différence de niveaux. C'est aussi pour cela que nous proposons plus d'accompagnement personnalisé (AP), comme cela est prévu dans le Pacte pour un enseignement d'excellence: 25 millions d'euros supplémentaires y sont dédiés. Nous pourrions probablement aussi tirer davantage d'inspiration du projet pilote que nous avons mis sur pied dans nos écoles pour voir comment intégrer l'IA dans nos écoles au bénéfice de nos enseignants et de nos élèves, par exemple en introduisant des pratiques différenciées, c'est-à-dire des exercices qui correspondent précisément au niveau d'un élève.

Ce sont les pistes sur lesquelles nous allons travailler avec enthousiasme dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Il y avait une question par rapport à l'embargo. C'est vrai que le politique peut être responsable de beaucoup de choses, mais ce n'est pas lui qui intervient quand un journaliste décide de ne pas respecter un embargo. Dans tous les cas, je veux réitérer ma confiance dans notre plan pour inverser cette spirale négative, à savoir un plan qui se veut avant tout au bénéfice de nos jeunes.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses. Pour répondre à M. Casier qui a posé, me semble-t-il, une question d'actualité sur mon travail plutôt que sur l'enquête PISA, car il m'a citée pas moins de quatre fois en cinq minutes: non, le MR n'a pas remis en cause les plans de pilotage! Nous avons écouté les opérateurs de terrain. Ces derniers dénonçaient une surcharge administrative, nous avons donc évalué cette mesure et simplifié les plans de pilotage. Eh oui, Monsieur Casier, il faut écouter les acteurs de terrain!

C'est ce que j'ai fait aussi sur l'allongement du tronc commun et sur la suppression du degré différencié, qui découlent du Pacte pour un enseignement d'excellence. J'ai écouté les avis émanant des 150 écoles, tous réseaux et tous niveaux confondus, de mon arrondissement. En effet, la plupart des enseignants sont contre ces réformes et il faut les écouter aussi.

Il est culotté de la part du chef de groupe du PS, qui prétend inlassablement qu'on n'organise pas suffisamment de concertations, de se moquer et de s'offusquer de mon travail de terrain et du fait que je fais part de l'avis des enseignants, qui pourtant sont les mieux placés pour connaître leurs élèves. Quelle condescendance de votre part pour les écoles situées sur le territoire d'Aubel, Baelen, Dison,

Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes et Welkenraedt! Monsieur Casier, ces écoles sont peut-être loin de la capitale, mais cela ne rend pas leur avis moins important et moins pertinent pour la cause.

Pour le reste, ne vous en déplaise, nous poursuivrons avec cette majorité afin de renforcer les apprentissages de base et remettre l'exigence et la discipline au cœur de l'école.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, vos propos tenus dans notre Parlement sont nettement plus nuancés que vos propos dans la presse. Bonne nouvelle, mais pourquoi? À quoi jouez-vous en adoptant une posture beaucoup moins nuancée et pessimiste dans les médias? C'est une question rhétorique qui me semble utile. Pour le reste, chacun peut essayer de faire croire ce qu'il veut, il n'empêche que les enseignants ne sont pas dupes: ils savent qui prend leur défense et qui a supprimé 1 800 postes dans le secteur.

Je suis frappé de constater que vous ne parlez pas du tronc commun. Les trois quarts des pays que vous citez fonctionnent avec un tronc commun. Vous faites semblant que le cœur du message des chercheuses de l'Université de Liège (ULiège), qui travaillent sur ce sujet, et celui de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), à savoir l'absolue nécessité de mettre en œuvre le tronc commun, n'existe pas. J'espère que vous ne croyez pas à votre propre fable. Cela explique pourquoi vous avez obstinément refusé de répondre aux questions sur le tronc commun posées par Mme Trachte et moi-même, lundi dernier, en commission.

La réponse est dans le tronc commun. La diminution de la taille des classes est également cruciale. Vous pointez, avec raison, l'hétérogénéité. Pour gérer l'hétérogénéité, il faudra augmenter le nombre de professeurs en baissant la taille des classes. Or, vous avez fait exactement l'inverse en supprimant 1 300 postes dans l'enseignement secondaire supérieur. Voilà la réalité de vos mesures!

Vous souhaitez relever les exigences à l'école. Cela tombe bien: l'augmentation de tous les niveaux d'exigence était au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence. Madame Cassart-Mailleux, vous faites non de la tête, peut-être devriez-vous lire les référentiels. Oui, nous avons augmenté tous les apprentissages de base, et non, Madame la Ministre, le test CLÉ (Calculer, lire et écrire), à lui seul, n'est pas la réponse à l'exigence. C'est une foutaise!

En revanche, le fait de persévérer dans la réforme des référentiels, dans la mise en œuvre du tronc commun et de tirer tous les élèves vers le haut doit constituer le cœur du projet – c'est ce que nous soutiendrons. Si le gouvernement s'écarte de cet objectif, nous le lui rappellerons.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Quand, en 2032, sortiront les premiers élèves qui auront suivi le continuum du tronc commun pendant dix ans et les trois années de l’après-tronc commun, le monde sera complètement différent. Au niveau local, d’abord, puisque selon les territoires, nous aurons perdu entre 5 à 8 % d’élèves dans l’enseignement secondaire. Et le phénomène ira croissant par la suite. En effet, la dénatalité va nous impacter, avec des conséquences diverses sur les bâtiments scolaires, les normes d’encadrement et le recrutement du corps enseignant. Il est donc urgent que le Parlement et le gouvernement s’emparent de la question, car le phénomène va remodeler notre manière de structurer l’enseignement, physiquement, administrativement et professionnellement.

Mais le monde de 2032 sera aussi ébranlé dans ses fondements, encore davantage qu’aujourd’hui, par l’intelligence artificielle (IA). Car cette technologie interroge dès maintenant sur notre manière même d’apprendre, et donc d’enseigner. Cela ne concernera plus seulement, comme avec la dénatalité, la structure de l’enseignement, mais sa nature même, sa raison d’être et sa place dans nos vies. Il est crucial de mettre la réforme suivante sur le métier, car elle est de nature existentielle. Car là où le Pacte pour un enseignement d’excellence – dont je souhaite ardemment le plein déploiement et pour lequel je félicite toutes les équipes éducatives qui s’y emploient – veut réformer un enseignement dont la plupart des fondamentaux subsistent, la prochaine réforme devra, quant à elle, questionner ces fondamentaux mêmes.

La dénatalité est un tsunami lent, quand l’IA est une crue soudaine. Ces deux phénomènes doivent nous mobiliser.

À l’occasion de ma dernière prise de parole dans cette enceinte, je vous invite, je vous encourage et je vous conjure de démarrer la réflexion et d’agir pour affronter ces deux défis. Nous pouvons les subir comme des crises inévitables ou en faire des opportunités.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, je suis partagé entre le choc total et l’incompréhension. Vos réponses sont aussi décevantes que choquantes. Vous partagez avec Mme Cortisse le même ton. Dans toutes vos réponses, on vous entend dire qu’une baisse dans l’effort consenti est constatée parmi les élèves, qu’il faut, en réalité, avoir un haut niveau d’exigence et donner aux élèves et aux parents le signal d’un effort accru. Comme si toutes les erreurs et toutes les fautes enregistrées dans le cadre du PISA étaient commises par les seuls élèves, parents et enseignants. Vous citez d’autres pays où l’on consacre moins de temps, en classe, à la discipline et bien davantage à enseigner la matière.

C’est exactement ce que tous les enseignants, parents et élèves réclament: avoir assez de professeurs dans des classes avec moins d’élèves, ce qui permettrait aux jeunes de mieux apprendre et de mieux écouter, aux enseignants d’aider lorsqu’ils détectent un problème. Actuellement, nous avons affaire à des classes surpeuplées de 25 ou 30 élèves. Or, votre deuxième décret-programme entraîne la suppression

de 1 800 à 2 000 emplois. Ce qui signifie qu'il y aura encore moins de professeurs devant les classes! Ce n'est ni la faute des élèves, ni celles des parents, ni celle des enseignants.

En réalité, c'est votre faute, car vous opérez des coupes budgétaires qui ont un impact sur le nombre de professeurs disponibles. Le niveau va donc immanquablement encore baisser. Le test CLÉ (Calculer, lire et écrire) et les mesures que vous prenez vis-à-vis du seuil de réussite ne fonctionneront pas. J'ajoute encore que, demain, dans les rues de Liège, d'autres catégories de citoyens vont vous faire part de leurs inquiétudes. Rien que l'année passée, 100 millions d'euros ont atterri dans les poches de votre gouvernement en raison de vos mesures. Il y a donc très exactement 1 802 personnes en moins pour enseigner.

Pour quel choix de société? Votre gouvernement et le pouvoir fédéral préfèrent acheter des F35, plutôt que d'acquérir du matériel et d'offrir des repas gratuits aux élèves. Ce sont vos choix. Quand ces mêmes professeurs entendent Vincent Van Peteghem et Georges-Louis Bouchez dire que l'on va encore aller chercher 10 milliards d'euros supplémentaires, ils s'inquiètent à juste titre. De telles coupes à venir vont encore aggraver la situation dans les écoles. Les citoyens vous le diront demain, dans les rues de Liège et le PTB sera à leurs côtés pour les soutenir.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Les résultats des tests du PISA constituent un élément d'évaluation et non le bulletin de notre enseignement, de nos enseignants ou de nos élèves. Ce qui se joue dans les écoles présente en effet bien d'autres dimensions qui ne peuvent être renseignées par ce programme.

Le PISA joue le même rôle de thermomètre que les évaluations. En tant que tel, comme chacun le sait, un thermomètre ne suffit pas à faire baisser la température. De même, le PISA ne suffit pas à améliorer la qualité de vie ou de l'enseignement pour les élèves. On doit utiliser les enseignements de PISA pour améliorer notre enseignement, mais nous ne devons pas modifier notre enseignement en vue d'améliorer notre classement PISA, puisque ce qui nous intéresse toutes et tous, ce sont les élèves.

À cet égard, Madame la Ministre, qu'on le veuille ou non, quand on regarde les comparaisons que permet le PISA par rapport aux autres pays, on ne peut que constater que la lutte contre les inégalités, la lutte contre le redoublement et l'objectif d'amener le plus loin possible tous les enfants du même âge dans un parcours polytechnique constituent les éléments méthodologiques qui fonctionnent le mieux.

Dans les enseignements que vous tirez du PISA, vous avez cité la nécessité d'augmenter l'exigence et la discipline, de revoir à la hausse les seuils de réussite aux épreuves externes et de conclure des contrats entre l'école et la société. Aucune

de ces caractéristiques ne distingue les systèmes d'enseignement prévalant dans l'ensemble des États qui ont obtenu de meilleurs résultats de notre système.

Cependant, disposer d'un tronc commun le plus long possible, diversifié et amenant tous les élèves le plus loin possible représente une caractéristique commune aux États présentant les meilleures évaluations dans le cadre du PISA. Cette caractéristique devrait nous inspirer très concrètement pour l'organisation de l'année prochaine des élèves qui viennent dès à présent de commencer leur parcours secondaire.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre, les indicateurs permettent de mesurer l'effet d'un certain nombre de politiques. En l'occurrence, le problème est qu'il n'y en aura qu'un seul: les évaluations liées au PISA seront, en quelque sorte, le bulletin de votre mandature en 2029. Mais cela doit aussi vous inciter à instaurer des évaluations chiffrées et à vous fixer des objectifs quantifiables afin d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Cela doit nous inviter à réfléchir sur les modalités de fonctionnement de notre enseignement, mais pas seulement. D'abord, sur l'enseignement, vous nous dites que vous avez mené des réformes. Je peux saluer certaines d'entre elles, comme l'interdiction du smartphone – une mesure primordiale que nous avons soutenue – ou encore la création du test CLÉ. Ce dernier sera bénéfique si les moyens nécessaires sont octroyés pour en faire un véritable outil de détection des faiblesses, permettant ensuite d'améliorer les choses.

Ensuite, d'autres propositions doivent être formulées. Un plan global est requis, dépassant le cadre strict de l'école pour cibler la capacité d'attention, plutôt qu'un simple rejet de l'intelligence artificielle (IA). Vous n'arrêterez pas, demain, la numérisation de notre société ni l'omniprésence des smartphones. D'ailleurs, ces technologies modifient le fonctionnement du cerveau de nos élèves, qu'il s'agisse de la plasticité cérébrale ou de la capacité de traiter plusieurs tâches en même temps. Il faut donc aussi adapter l'école à cette nouvelle réalité et mener ces réflexions.

Enfin, la dénatalité va constituer une problématique majeure pour notre enseignement. Nous sommes maintenant face à un choix: soit nous allons vers des plus petites classes et une amélioration, en remettant les professeurs au cœur de leur métier et en leur permettant d'améliorer les conditions d'apprentissage, soit nous faisons le choix des économies budgétaires et nous continuerons alors à sombrer dans les classements du PISA.

7 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Point sur la situation après une rentrée marquée par les suppressions

d’emplois et le recul de la gratuité scolaire» (doc. 313 (2026-2027) n° 1)

7.1 *Vote nominatif*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l’Éducation, de l’Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, ce 7 septembre 2026, d’une part par M. Bauwens, d’autre part par Mme De Rodder et MM. Kaynal et Casier, d’autre part encore par M. Maingain et, enfin, par MM. Soupart et Jacob en conclusion de l’interpellation de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes, intitulée «Point sur la situation après une rentrée marquée par les suppressions d’emplois et le recul de la gratuité scolaire».

Je vous rappelle que seuls peuvent intervenir, avant le vote, l’auteur principal de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n’excédant pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n’excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n’appartient pas un auteur s’étant déjà exprimé. Un droit de réplique, d’une durée maximale d’une minute, est accordé à l’auteur principal de la motion ou, en son absence, à un autre signataire.

La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, avec notre motion et surtout avec notre interpellation en commission, nous avons voulu remettre en avant le fait que, avec votre gouvernement MR-Les Engagés, vous êtes en train de casser l’école comme jamais auparavant. Le vote du 4 juin dernier – d’ailleurs illégal, Monsieur le Président – a généré un certain chaos lors de la rentrée scolaire. Les écoles ont été confrontées à une nouvelle réalité: moins de professeurs, des enseignants avec des horaires morcelés, ou qui ont perdu une partie de leurs heures ou qui doivent changer d’école, ou encore perdre du temps pour se déplacer d’une école à l’autre en voiture, etc.

Lors de notre dernière réunion de commission, nous avons insisté sur le fait que si l’on ne revenait pas sur cette mesure du décret-programme 2 (DP2), on allait avoir un sérieux problème. En réalité, celui-ci existe déjà, mais il va s’aggraver, en octobre après le comptage, et en décembre, après la soi-disant mesure de protection que vous avez inventée pour résoudre le problème des pertes d’emploi.

Mais nous faisons face à un nouveau problème, une nouvelle réalité, que j’appelle la réalité virtuelle du MR, car vous êtes en train de nier la réalité. La première chose que nous demandons dans notre motion est de disposer des chiffres. Cela fait des mois qu’on les demande, entre autres concernant le travail des enseignants. Cela fait des mois, et maintenant des semaines, qu’affluent des centaines de témoignages selon lesquels le DP2 est en train de générer un massacre au niveau des emplois.

Les syndicats vous alertent en disant que 1 300 emplois vont être perdus, sur les réseaux sociaux, les témoignages se multiplient. En commission, lorsque nous vous avons demandé les chiffres, vous nous avez répondu qu'il était trop tôt, que les données n'étaient pas encore disponibles, mais qu'il existe une cellule de veille – que personne ne connaît – qui vous indique qu'il n'y a pas de signaux alarmants concernant les pertes d'emploi. Avec notre motion, notre première demande est de revenir à la réalité et de faire en sorte que le MR et Les Engagés arrêtent leurs mensonges. Vous niez les chiffres parce que vous savez que les chiffres relatifs aux pertes d'emploi sont problématiques.

Avec notre motion, nous voulons demander au gouvernement de nous fournir des chiffres qui rendent compte de la situation actuelle. Nous ne voulons pas attendre la mi-novembre pour qu'éventuellement vous nous les communiquiez! Vous dites à la presse que tout va bien et qu'il n'y a pas de pertes d'emploi. Or la réalité du terrain dit tout le contraire. C'est cette réalité que votre gouvernement est en train de nier!

Lorsque vous ne fournissez pas aux parlementaires de l'opposition les chiffres qui leur permettraient d'exercer leur contrôle, vous faites en réalité obstacle au travail parlementaire et à la démocratie. Le point principal est donc de faire vivre la démocratie et de nous donner les chiffres sur les pertes d'emploi et sur la situation dans les écoles.

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, avec cette motion, nous souhaitons encore une fois vous dire ce que le terrain vous crie, mais que vous n'entendez pas. Cette rentrée scolaire est chaotique. Ce que nous entendons aujourd'hui dans les écoles, ce n'est pas seulement de la contestation, c'est pire: c'est du désarroi, de l'épuisement, de l'inquiétude, des directions à bout, des enseignants qui ne savent plus comment construire leur année, des équipes qui font des miracles avec de moins en moins de moyens. Et malgré tout cela, des écoles tiennent encore debout, grâce à leurs équipes, et non grâce à votre politique.

Nous vous posons des questions. Vous ne nous répondez pas. Cette motion vise à obtenir des réponses. Vous ne savez même plus ce qui se passe dans les écoles, combien d'écoles organisent encore des repas gratuits, combien d'enfants en dépendent, combien d'écoles sont aujourd'hui en sursis.

Savez-vous ce que vivent les directions, ce que vivent les enseignants? Non. Et c'est bien cela, le problème. Vous décidez d'en haut, mais ce sont les écoles qui paient le prix fort. Vous nous parlez de compensations «macro», mais nous vous parlons des personnes, de l'enseignant qui perd son emploi, de celui qui doit courir d'une école à l'autre pour compléter son horaire, de celui qui doit partager ses matières avec un collègue, de celui qui multiplie les déplacements pour parvenir à conserver son temps plein.

Vous, vous voyez une ligne budgétaire. Nous, nous voyons une vie professionnelle qui bascule. Vous avez supprimé 1 300 emplois dans l'enseignement secondaire supérieur et 500 emplois dans l'enseignement qualifiant. Vous pouvez toujours essayer de noyer ces chiffres dans les mécanismes budgétaires; nous ne les laisserons pas disparaître.

Vous avez affaibli le statut des enseignants, vous avez dégradé l'image de leur métier, vous avez rompu la confiance avec les corps intermédiaires; et, maintenant, vous fragilisez les apprentissages. On ne construit pas une école forte en humiliant ceux qui la font vivre!

Aujourd'hui, vous faites des choix idéologiques, assumez-les. Vous avez supprimé 1 800 emplois: assumez-le. Vous avez fragilisé l'école: assumez-le. Vous avez rompu la confiance avec le terrain: assumez-le. Mais surtout, cessez de nous expliquer que tout va bien ou que cela se résume à votre indice de popularité. Parce que tout ne va pas bien, Madame la Ministre; les directions et les enseignants vous le disent, les élèves le ressentent et les familles le constatent.

Nous savons que vous ne voterez pas cette motion, ce ne sera donc qu'un acte manqué de plus! Parfois, je rêve d'être votre GSM et d'avoir, comme lui, toute votre attention!

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Disposer d'indicateurs est utile pour objectiver une situation. Nous attendions d'un gouvernement d'ingénieurs la capacité de mesurer la situation actuelle et les effets des décrets. Madame la Ministre, nous avons été stupéfaits, lors des débats de commission, cette semaine, de vous entendre dire qu'à votre connaissance et à celle de votre cellule de veille, il n'y avait pas de situation problématique et, surtout, que vous n'aviez pas la capacité d'évaluer la portée du décret-programme et ses effets sur l'organisation de la rentrée scolaire avant, au mieux, mi-novembre. C'est une manière de se mettre la tête dans le sable et de nier une réalité, et ce, parce que les informations dont vous disposez ne sont pas bonnes. Si les chiffres provisoires avaient été bons, vous nous les auriez bien évidemment communiqués. Je suis persuadé qu'il faut faire remonter la réalité du terrain, libérer la parole des enseignants et des directeurs sur la réalité de ce qu'ils vivent et sur les conséquences de vos décrets, et faire en sorte de pouvoir évaluer les conséquences de ceux-ci.

La motion que j'ai déposée vise à vous demander de procéder à une évaluation des conséquences du décret-programme sur le nombre d'enseignants qui perdent des heures, sur le nombre d'entre eux qui ont dû trouver des heures dans d'autres établissements pour compléter leur horaire, sur le nombre d'entre eux qui éprouvent des difficultés à trouver des solutions, et à procéder à cette évaluation d'ici la fin du mois de septembre. En effet, nous ne pouvons pas attendre que les situations problématiques s'éternisent. Nous ne pouvons pas attendre que des

enseignants dégoûtés quittent le métier avant de procéder à une évaluation et de proposer des solutions de correction.

M. le président. – La parole est à M. Soupard.

M. Guillaume Soupard (MR). – Nous avons eu un long débat en commission, qui était finalement une redite des échanges que nous avons eus au cours des derniers mois dans notre Parlement. Il est important de rappeler ce que la majorité fait pour l'école et de poser une question aux auteurs des différentes motions.

Cette année, 360 équivalents temps plein (ETP) viendront renforcer l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement primaire et en première année secondaire. Il s'agit donc concrètement de deux adultes par classe pour mieux soutenir les élèves. Il y a aussi le test CLE (Calculer, lire et écrire), qui sera organisé la semaine prochaine en quatrième année primaire, et dont le but est de repérer les difficultés avant qu'il ne soit trop tard. Sans un tel test, seules les écoles les mieux équipées sont en mesure d'identifier les besoins. Son organisation est donc une question d'équité.

Nous relevons également les seuils de certification à 60 % en 2027, après une année de détection des difficultés et d'accompagnement. Un certificat d'études de base (CEB) à 50 %, ce n'est pas une réussite, c'est un sursis.

Pour lutter contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants, nous agissons également à la source. La formation initiale des enseignantes et enseignants a été renforcée et portée à quatre ans. Il y a une revalorisation salariale de 5 % et la première année de carrière sera allégée avec deux périodes face à la classe en moins. En 2027, il y a également le projet de contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) pour stabiliser les jeunes enseignants.

Concernant le premier degré de l'enseignement différencié, les 24,5 millions d'euros qui y étaient consacrés sont entièrement conservés pour l'accompagnement et l'encadrement des élèves qui n'ont pas réussi leur CEB.

Notre ligne est claire: nous voulons évaluer tôt, soutenir un niveau exigeant et accompagner.

Les projets de motions nous demandent de revenir sur certaines mesures et de dégager des moyens. Comme d'habitude, les partis de gauche nous proposent de fermer les yeux, comme si tout allait bien au niveau budgétaire. Je pose donc une question aux auteurs des projets de motions: avec quels montants et sur quelle ligne budgétaire? Il n'y a que trois options. Soit il faut organiser un transfert depuis une autre entité, alors que toutes les entités du pays ont du mal à boucler leur budget; soit il faut contracter un nouvel emprunt auprès des banques, qui ne sont pas les plus enclines à nous accorder des taux d'intérêt favorables; soit il faut dégager une nouvelle recette, qui est impossible à lever ici puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de pouvoir fiscal.

Si l'emprunt est la solution choisie par l'opposition, cela revient à faire payer les enseignantes, les enseignants et l'ensemble des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2045 pour un confort politique en 2026. Et cela, nous le refusons.

L'opposition ne chiffre jamais ses propositions. C'est facile quand on ne gouverne pas. Et là où le PTB est aux manettes, la réalité budgétaire frappe: on licencie des fonctionnaires à Molenbeek-Saint-Jean, on ferme des écoles à Mons.

Notre enseignement n'est pas sous-financé: 71 % du budget y est consacré, avec 27 % de plus par élève que la moyenne européenne. Le problème n'est pas l'argent, mais l'efficacité. Au MR, nous soutenons l'exigence. Sans elle, ce sont toujours les mêmes enfants qui trinquent. Une école peu exigeante ne pose pas de problème aux enfants favorisés; ce sont les enfants les moins favorisés qui en ont le plus besoin. Chaque élève compte. Pour nous, ce n'est pas un slogan, mais un engagement, des budgets votés, un cap tenu, et ce malgré les pressions.

Ces projets de motions réclament des moyens sans préciser lesquels. Mon groupe votera donc l'ordre du jour.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Chers collègues, disons-le d'emblée: les motions déposées par les membres de l'opposition rejoignent également certaines de nos préoccupations, que nous avons d'ailleurs exprimées en toute transparence pendant nos échanges en commission.

Avoir le courage de prendre des décisions relatives à des réformes structurelles ne signifie pas être aveugle aux conséquences de ces réformes. Ces conséquences varient d'ailleurs en fonction des situations et des territoires et ont des effets concrets dans les trajectoires professionnelles de certaines équipes et de certains enseignants. Nous l'avons toujours dit, et même M. Bauwens l'a reconnu lundi dernier en commission – il s'agit d'une avancée notable.

Nous avons besoin d'objectivation, de suivi et d'accompagnement pour ces réformes. Nous voulons rapidement disposer de données précises sur les effets des réformes. Notre souhait est que les acteurs du secteur déposent, dans les lieux *ad hoc*, les retours dont ils disposent déjà aujourd'hui. Nous voulons relancer pleinement la concertation. Cette motion pure et simple n'est pas une manière de dire «Circulez, il n'y a rien à voir». La ministre s'est exprimée à ce sujet: des calendriers sont prévus, un travail est en cours et une évaluation sera menée. Les choses sont en marche.

De notre côté, nous demandons des étapes intermédiaires, comme l'activation des cellules de veille pour qu'elles soient mises en relation avec les acteurs de terrain afin de suivre, avec davantage de précision et au jour le jour, les données dont nous disposons déjà et, ainsi, piloter ces réformes.

La raison pour laquelle nous n'allons pas soutenir les projets de motion déposés par l'opposition est qu'elle demande une évaluation, mais, en même temps, tire déjà les conclusions de cette évaluation. Revenir sur les réformes et sur nos orientations, ce n'est pas possible. Le groupe PTB demande même l'arrêt de la réforme du minerval!

En résumé, nous disons «oui» à l'objectivation, à l'accompagnement et à l'ajustement. Toutefois, nous refusons de remettre *de facto* tout en cause.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Depuis la rentrée scolaire, il ne se passe pas un jour sans que je reçoive des retours de terrain sur la situation catastrophique dans nos écoles. Il y a, bien sûr, le désarroi de certains instituteurs qui sont obligés de se couper en quatre pour que leurs élèves aient dorénavant un repas le midi. Mais il y a aussi une profonde tristesse, en plus de la colère, dans les écoles secondaires où des professeurs constatent, dans les assemblées générales de début d'année ou dans leurs salles de professeur, quels sont les collègues qui ont perdu leur emploi et qu'ils ne verront plus.

Ils constatent aussi déjà, après seulement trois semaines, le stress et l'épuisement à force de courir entre deux ou trois écoles. Qui oserait encore dire que tout cela ne se fait pas au détriment des apprentissages des élèves? Pourtant, le MR et Les Engagés continuent de minimiser l'impact de leurs folles mesures. Quand ce ne sont pas leurs présidents qui jouent à l'autruche dans les médias, c'est la ministre Glatigny qui ne dit pas la vérité. Dans la presse et ici au Parlement, la ministre a affirmé que la rentrée était rassurante et que les fédérations de pouvoirs organisateurs sont plutôt rassurantes alors que jamais, les directions n'ont connu une rentrée aussi difficile et chaotique.

La ministre nous a dit qu'une cellule de veille a été créée entre son administration et son cabinet et «qu'aucun cas sans solutions n'a été porté à la connaissance de sa cellule». Quel cynisme! Forcément, personne ne sait qu'une telle cellule existe. Personne sur le terrain ne connaît cette cellule. Ni les professeurs, ni les syndicats, ni les secrétaires de direction, ni les directions, ni les fédérations de pouvoirs organisateurs, ni les agents dans l'administration avec lesquels j'ai eu des contacts ces derniers jours ne savent que cette cellule existe. Alors forcément, aucun cas n'a été porté à la connaissance de la ministre. Mais il faut être sourd et aveugle pour ne pas voir que rien ne va. Jusque quand ce mépris va-t-il continuer? Je vous rappelle que, derrière les professeurs et les écoles, il y a des élèves et l'avenir de tous les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait temps de vous en souvenir.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Monsieur Jacob, vous dites ne pas vouloir rester aveugle et objectiver la réalité; en revanche, votre partenaire de coalition, en fait

le gouvernement dont vous faites vous-même partie fait tout le contraire. En effet, quand, en commission, nous demandons des chiffres afin de pouvoir évaluer votre travail et vérifier les déclarations faites à la presse – selon moi mensongères – selon lesquelles il n’y a aucun problème, comme vous l’indique la cellule de veille, nous ne les recevons pas. Or les témoignages dont nous disposons disent tout le contraire. Vous demandez donc d’objectiver la situation, mais votre gouvernement fait le contraire.

Monsieur Soupert, vous dites que le PTB rêve! Mais avec votre gouvernement, on est plutôt en plein cauchemar! En parlant d’argent, je trouve quand même cynique que tous les gouvernements s’accordent à en trouver pour acheter du matériel de guerre. Pour trouver cet argent-là, un budget de la défense qui a doublé les dix dernières années, et pour les 34 milliards que la N-VA va recevoir, là, il n’y a aucun problème! Et pour payer cela, vous ne trouvez rien à redire quand on va piocher dans la boîte à tartines des élèves, dans leur cartable et dans le portefeuille de leurs parents! C’est toujours facile pour le MR! Taxer vos amis riches, vous ne pouvez ni ne voulez le faire, mais taxer les écoles, les professeurs et les parents, cela, vous le faites!

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, votre méthode, nous l’avons comprise! Il ne faut surtout pas surveiller les conséquences de vos coupes budgétaires. Vous préférez cacher et ne pas demander les chiffres plutôt que de regarder en face la misère que vous avez créée.

Monsieur Soupert, je crois rêver! Comment pouvez-vous affirmer que vous allez vous occuper des élèves les moins favorisés et dire que chaque élève compte, alors que vous supprimez la gratuité des repas scolaires des enfants précarisés! Je suis désolée, mais c’est une honte de parler ainsi au regard des politiques que vous menez.

Un peu de courage, Monsieur Soupert: à quoi servent finalement vos «coalitions miroirs» si c’est pour être le paillason du gouvernement fédéral ou faire des cadeaux fiscaux à la Région pour punir les écoles? Posez-vous un seul instant la question!

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Monsieur Soupert, j’en ai marre de cette espèce de sophisme d’essayer de cacher tout derrière la gauche. Il n’y a pas que la gauche dans ce Parlement, ne vous en déplaise. Surtout, cela vous évite du coup le débat intellectuel sur des faits. Quand vous ne coupez pas la parole, c’est effectivement une autre technique. Cela vous empêche de répondre sur le fond. Quand vous dites que l’opposition n’a pas de chiffres, mais ceux qui n’ont pas de chiffres ici, c’est vous. M. Jacob a au moins eu le courage de demander d’objectiver, mais c’est tout ce que demande ma motion.

Je ne demande pas de revenir en arrière, j'ai juste demandé qu'on ait les chiffres pour la fin du mois de septembre parce qu'il y a urgence et qu'on ne peut pas attendre mi-novembre pour faire un état de la situation de la rentrée, de l'impact sur la vie de gens, les professeurs, de risque de perdre un certain nombre de professeurs. Il y a donc ceux qui disent «Circulez, il n'y a rien à voir. Votre motion, on n'a pas envie de vous répondre» et puis il y a ceux qui demandent des choses concrètes, des chiffres, ce que devraient normalement comprendre des ingénieurs.

M. le président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Nous savions que cette rentrée serait difficile, puisqu'elle impose des réaffectations dues à l'alignement des périodes face à la classe dans le degré supérieur. Un autre élément qui perturbe néanmoins cette rentrée, c'est l'arrivée du tronc commun en première année secondaire. Or, cette arrivée du tronc commun a été décidée dans le Pacte pour un enseignement d'excellence voté il y a plus de dix ans et soutenu sans relâche par la gauche, par les syndicats, par les fédérations de pouvoirs organisateurs et par les associations de parents. On nous dit que des économies vont être générées par ce tronc commun. C'est vrai, parce qu'il conduira à des pertes d'emplois pour les professeurs de cours à option – en latin, en cours de sciences à option ou exerçant dans l'enseignement qualifiant en troisième secondaire.

C'est la raison pour laquelle ce gouvernement a décidé de réintégrer des activités orientantes. Au MR, nous prônons l'exigence et la discipline. Nous voulons des professeurs pour accompagner les élèves, des seuils de réussite relevés et des tests plus réguliers, ainsi que des devoirs et du travail pour approfondir la matière, tout en étant attentifs aux dettes que nous laissons aux générations futures. Monsieur Bauwens, vous pouvez nous faire ici des leçons à longueur de journée. Toutefois, dans les faits, à Mons, le PS, le PTB et Ecolo ont fermé six écoles. Ce qui vous intéresse, ce n'est pas d'améliorer notre enseignement, mais de ramener davantage de manifestants dans la rue.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

38 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet,

Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

8 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rentrée sur fond d'austérité budgétaire au fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles» (doc. 314 (2026-2027) n° 1)

8.1 *Vote nominatif*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, ce 7 septembre 2026, d'une part, par Mme Pavet et, d'autre part, par MM. Resinelli et Evrard, en conclusion de l'interpellation de Mme Amadine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rentrée sur fond d'austérité budgétaire au fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles».

Je vous rappelle que seuls peuvent intervenir, avant le vote, l'auteure principale de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n'excédant

pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n'excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n'appartient pas un auteur s'étant déjà exprimé. Un droit de réplique, d'une durée maximale d'une minute, est accordé à l'auteur principal de la motion ou, en son absence, à un autre signataire.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le gouvernement fédéral cherche une nouvelle fois à économiser 10 milliards d'euros sur le dos des travailleurs de ce pays, qui ont pourtant déjà bien donné. Cette somme me paraît énorme, mais ce n'est pas l'impression que partage le président du MR qui, du haut de la Butte du Lion de Waterloo, a affirmé que 10 milliards d'euros ne représentent «que» 3 % de la dépense publique, sous-entendant que ce n'est pas grand-chose. Il est plus que temps que M. Bouchez et les autres ministres du gouvernement fédéral redescendent sur terre: 10 milliards d'euros, c'est l'ensemble du budget de l'éducation – de l'enseignement maternel à l'université – et de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles!

M. Bouchez a également déclaré dans un média flamand qu'il faudrait mettre à contribution les Régions et les Communautés pour y puiser des moyens destinés à l'État fédéral. Le ministre fédéral du Budget, M. Van Peteghem, a surenchéri en annonçant que les entités fédérées devaient contribuer à l'effort. Or cet effort sert à financer les dépenses militaires du gouvernement fédéral! Le PTB n'est pas le seul à faire le lien entre le budget des F35 et celui des écoles.

J'ai interrogé la ministre-présidente pour savoir si elle allait accepter ce genre de déclaration, alors que le gouvernement MR-Les Engagés ne cesse de nous dire qu'il n'y a d'argent ni pour les écoles, ni pour les crèches, ni pour la culture, et qu'il n'a pas d'autre choix que de couper dans les dépenses pour éviter l'effet boule de neige de la dette. Il a bon dos, l'effet boule de neige!

La véritable surprise réside dans le fait que la ministre-présidente ne ferme pas la porte quand je lui pose la question. En effet, elle nous dit qu'aucune décision n'a été arrêtée à ce stade concernant une éventuelle contribution spécifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles à des efforts budgétaires fédéraux supplémentaires et que toute mesure qui aurait pour effet de transférer vers les entités fédérées une charge supplémentaire doit faire l'objet d'une concertation approfondie. C'est incroyable de voir qu'il y aurait, tout d'un coup, de l'argent disponible sur le dos des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour que la ministre-présidente puisse éclairer sa position, nous avons déposé une motion. Nous demandons au gouvernement actuel de dire au gouvernement fédéral qu'il refuse tout effort budgétaire supplémentaire qui serait demandé aux Communautés.

Pendant ce débat, M. Resinelli a rigolé en disant que, pour le PTB, il n'y avait qu'à taxer les riches et en affirmant qu'il n'y avait de toute façon plus d'argent

aux différents niveaux de pouvoir. Monsieur Resinelli, cette taxation des épaules les plus larges que défend votre propre président de parti sur les plateaux télé ne serait-elle pas que du vent? Est-ce juste un coup de communication? Y croyez-vous réellement? Allez-vous demander d'aller taxer les plus larges épaules afin d'avoir les moyens de réinvestir dans des compétences aussi essentielles que l'école, les crèches, l'éducation et la culture?

M. le président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Tout d'abord, je m'étonne, Madame Pavet, de ne pas vous avoir entendue prononcer le mot F-35, comme vous en avez pris l'habitude à l'occasion de chacune de vos interventions,

Mme Amandine Pavet (PTB). – Vous m'avez mal écouté, car je l'ai pourtant bien fait.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Me voilà donc rassuré. Plus sérieusement, Madame Pavet, comme à votre habitude, vous avez mélangé les finances fédérales et les finances de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, en omettant évidemment la loi spéciale relative au financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989 qui s'impose à nous. Si nous savons que cette dernière n'est pas parfaite et que vous voulez la revoir, nous savons aussi que ce que vous préconisez mettrait encore plus en danger financier notre Fédération Wallonie-Bruxelles!

La Fédération est dans une situation financière compliquée, mais nous avons fixé, avec ce gouvernement, une trajectoire qui a un objectif clair: celui d'arriver à un déficit maîtrisé de 1,2 milliard d'euros. La ministre-présidente a expliqué lundi en commission comment nous y arriverons.

Elle a également expliqué que les mesures difficiles prises dans le cadre du budget 2026 seraient suffisantes pour atteindre cet objectif et qu'il n'y aurait donc pas de grandes économies supplémentaires à réaliser d'ici 2029, parce que le cap est bon, et que ce cap, nous le tenons. Madame Pavet, nous tenons ce cap, car une menace pèse sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle de la charge de la dette, qui explosera si nous ne maîtrisons pas notre endettement. Le gouvernement a décidé de prendre le taureau par les cornes et de maîtriser cette charge de la dette, de maîtriser cet endettement. En effet, l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous l'a déjà rappelé à plusieurs reprises: sans contrôle de la charge de la dette, avec les taux d'intérêt que nous connaissons maintenant et qui ne font qu'augmenter, le risque est bien réel que ce coût atteigne plus d'un milliard d'euros, ce qui n'est pas supportable pour notre Fédération. Et puisque nous voulons évidemment prioriser les matières essentielles qui sont gérées au sein de notre Parlement – l'enseignement, la culture, la jeunesse – alors, Madame Pavet, nous poursuivrons la trajectoire telle qu'elle a été fixée par le gouvernement. Gouvernement que nous continuerons à soutenir dans cet objectif budgétaire.

M. le président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Chers collègues, nous soutiendrons la motion déposée par Mme Pavet, qui demande le strict minimum: que le gouvernement porte clairement, au niveau fédéral, son refus de tout effort budgétaire supplémentaire imposé à notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Or, à ce stade, la ministre-présidente ne se montre pas particulièrement proactive pour négocier ce point. La fameuse promesse d'une coordination renforcée entre coalitions miroirs se traduit surtout, dans les faits, par une pression accrue sur les entités fédérées, et non par une protection de leur marge de manœuvre. Il ne s'agit pas de compenser les défis budgétaires d'un autre niveau de pouvoir qui, lui, dispose de leviers fiscaux dont notre Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas. C'est d'autant moins acceptable que nous finançons, à notre niveau de pouvoir, des compétences essentielles à l'émancipation sociale et économique de chaque jeune et que les secteurs concernés ont déjà largement contribué à travers les économies qui leur ont été imposées.

Nous attendons que la ministre-présidente négocie avec le niveau fédéral en faisant preuve au minimum de la même fermeté qu'elle emploie pour justifier ses propres arbitrages.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Chers collègues, il aura fallu moins de deux ans pour voir s'effondrer le mirage d'une prétendue politique d'ingénieur. Derrière vos discours pseudo-managériaux, la réalité est d'une brutalité inouïe. Votre politique budgétaire est violente. Votre politique budgétaire est injuste. Votre politique budgétaire a des effets totalement contreproductifs.

Vous prétendez assainir, mais vous cassez: moins 20 % pour le fonctionnement de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) en prétendant revoir ses missions – ce que nous attendons toujours –; le sabrage dans les moyens de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avec un impact pour ceux qui sont sur le terrain; et puis cette nouveauté, cette «taxe minerval» qui rapportera 50 millions d'euros où vous faites véritablement payer le désinvestissement de l'enseignement supérieur aux étudiants et aux familles.

Vous parlez d'équilibre, vous parlez de croissance, mais aujourd'hui, la croissance est visible dans les éléments suivants: la croissance des départs des enseignants épuisés par des pertes d'heures massives avant de venir ensuite pleurer la pénurie; la croissance des enfants qui iront à l'école le ventre vide, privés de repas chauds, sains et gratuits dans nos écoles; la croissance de ceux qui sont exclus de l'enseignement supérieur, de la culture, des organisations de jeunesse (OJ) où vous avez décidé d'un moratoire de deux ans sans même garantir que vous redonnerez des moyens plus tard. Enfin, la croissance des étudiants qui affluent vers les conseils sociaux, mais aussi vers les services d'aide psychologique.

Pendant que vous essorez nos services publics, le gouvernement fédéral prépare, lui, 10 milliards d'économies supplémentaires en voulant répartir le fardeau. En fait, il applique la même politique que vous à un autre étage, et vous devrez aussi mettre la main à la poche.

À côté de cela, on attend: on attend vos solutions sur les redevances 5G; on attend aussi de voir les effets des décisions du gouvernement fédéral, notamment concernant la fiscalité pour les chercheurs académiques.

Je rappelle que ce rapport des experts que vous aviez demandé avait donné des balises claires: sanctuariser l'investissement public productif, préserver l'emploi et voir l'acceptabilité sociale de vos mesures.

Chers collègues, il est temps de cesser les transferts d'austérité et de protéger enfin nos écoles, nos enfants et l'avenir de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Nous n'avons pas souhaité nous joindre à l'interpellation en commission. Le PTB n'est pas très créatif, puisqu'il nous parle des F-35 et du budget fédéral dans toutes les commissions. Ce petit disque qui revient régulièrement devient presque risible pour celles et ceux qui ne veulent pas voir la réalité budgétaire dans laquelle nous nous trouvons, ainsi que la situation de l'État fédéral, qui est tout aussi délicate que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au niveau du MR, nous avons souhaité en rester là, car ce sont des débats qui sont, à tout le moins, improductifs et qui tiennent davantage du slogan que de la réalité de terrain que nous traversons au quotidien.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je remercie le PS et Ecolo d'avoir lu cette motion et j'ai des doutes sur le fait que M. Resinelli et M. Evrard l'aient fait. Vous écoutez mal ma petite musique, M. Evrard, car je suis venue ici avec des personnalités et des hommes politiques. M. Van Peteghem, ministre du Budget, M. Bouchez, président tout puissant de votre parti, qui dit que notre niveau de pouvoir devrait faire un effort budgétaire pour le niveau fédéral. Ce n'est pas le PTB qui parle de transfert d'un côté ou de l'autre, c'est le ministre du Budget.

Je demande que nous votions une motion pour dire qu'il n'y aura aucun effort qui pourra être fait puisque vous dites toujours qu'il n'y a pas d'argent et vous refusez de l'entendre, vous refusez de vous positionner. Je n'ai entendu ni l'un ni l'autre d'entre vous se positionner.

Vous êtes en train de caricaturer ce que j'ai dit alors que je viens avec des données. Ces déclarations ont été faites dans la presse flamande et francophone. Vous ne répondez pas à ma question, ni à mon inquiétude, ni à celle de milliers

d'enseignants qui seront dans les rues de Liège pour demander un refinancement des budgets contre la casse de l'école.

Pendant des mois, vous avez dit qu'il n'y avait pas d'argent ici. Ce que vous êtes en train de faire est donc scandaleux. J'ai effectivement parlé de taxer les riches puisque des transferts sont possibles entre le fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'ai pas entendu les Engagés dont le président de parti parle de cela sur les plateaux de télévision, mais pas dans les Parlements où il est possible de faire contribuer les plus larges épaules pour notamment refinancer notre enseignement.

M. le président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Une chose est sûre: le gouvernement fédéral ne trouvera pas 10 milliards d'euros avec des slogans. Madame Pavet, Les Engagés, au niveau du fédéral, ont toujours tenu le même discours, un discours de responsabilité, comme celui que nous tenons au sein de ce Parlement. De notre côté, nous n'avancons pas des slogans pour trouver de l'argent, qui est nécessaire pour financer les politiques de l'État, mais nous nous basons toujours sur le besoin de contrôler les dépenses de l'État et de chercher de nouvelles recettes – dont certaines sur les épaules les plus larges. D'ailleurs, le gouvernement fédéral actuel est le premier à avoir instauré une taxation sur les plus-values, ce que vous, à gauche, vous n'avez jamais réalisé auparavant.

Quant à ce niveau de pouvoir, nous continuerons de soutenir notre gouvernement dans sa trajectoire de responsabilité, qui permettra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de continuer à investir dans ses politiques essentielles de l'enseignement, de la culture et de la jeunesse.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

38 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet,

Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

M. le président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Mon vote positif n’a pas été pris en compte.

9 Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Contrat de gestion de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE), contenu d’une note de l’ONE et état des lieux du secteur après la non-indexation» (doc. 315 (2025-2026) n° 1)

9.1 *Vote nominatif*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l’Enfance, de la Jeunesse, de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, ce 8 septembre 2026, d’une part, par Mme Revelo Paredes, d’autre part, par Mmes Péciaux et Agic et par M. Fontaine et, enfin, par Mmes Fafchamps et Bluge, en conclusion de l’interpellation de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Contrat de gestion de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE), contenu d’une note de l’ONE et état des lieux du secteur après la non-indexation».

Je vous rappelle que seuls peuvent intervenir, avant le vote, l’auteure principale de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n’excédant pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n’excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n’appartient pas un auteur s’étant déjà exprimé. Un droit de réplique, d’une durée maximale d’une minute, est accordé à l’auteur principal de la motion ou, en son absence, à un autre signataire.

La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Hier en commission, la ministre nous a dit que l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) allait encore devoir faire des efforts. Et quand on dit «faire des efforts», soyons clairs: cela veut dire réaliser encore des économies.

La ministre nous dit en même temps «ne vous nous inquiétez pas: cela ne va pas toucher le terrain». Très bien! Mais je lui ai demandé de confirmer clairement qu’il n’y aurait pas de nouvelles coupes dans les crèches, je lui ai demandé où elle comptait trouver des économies qui ne toucheraient ni les enfants, ni les familles, ni les travailleurs, je lui ai demandé ce qu’elle comptait faire face aux conséquences des coupes qu’elle a déjà réalisées. Je n’ai obtenu aucune réponse.

Après cela, la majorité MR-Les Engagés nous dit «faites-nous confiance». Comme on dit chez moi, «*nos están tomando el pelo*». Autrement dit, vous nous prenez pour des imbéciles!

Ce gouvernement MR-Engagés a déjà coupé dans l’enseignement. Vous faites déjà payer les étudiants. Vous avez déjà imposé des économies dans le secteur de l’enfance. Moi, je n’y crois plus! Mais sur le terrain, pour les travailleurs et les travailleuses, c’est là que l’impact se fait ressentir.

Quand un secteur est déjà sous pression, la réduction des moyens finit toujours par se faire sentir sur le terrain. C’est précisément pour cette raison que notre motion est nécessaire. Nous demandons deux choses simples: d’abord, qu’aucune nouvelle économie ne soit faite sur le dos des enfants, des familles et des travailleurs du secteur; ensuite, que le gouvernement réinvestisse dans l’enfance, qu’il crée des places, qu’il donne de vrais moyens aux services et qu’il revalorise les métiers de l’enfance. Ce n’est pas simplement le PTB qui le demande. Lors des auditions dans notre Parlement, les acteurs de terrain nous ont dit la même chose: il faut des moyens, du personnel et de la reconnaissance. C’est un choix politique.

Or, la majorité fait le choix de couper ici pour investir dans les dépenses militaires – comme je l’ai entendu tout cet après-midi. Je le répète: investir pour la guerre, c’est un choix politique. Le gouvernement ne met pas à contribution les plus riches, mais les familles les plus démunies. C’est un choix politique que fait ce gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Notre motion fait suite à un débat que nous avons eu hier en commission sur la note d’orientation relative aux économies à l’ONE. Depuis plusieurs mois, nous alertons sur la trajectoire d’économies imposée à l’ONE et sur l’absence de moyens visant à financer les engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC) en matière d’enfance. Depuis des mois, nous alertons sur les répercussions déjà très concrètes des restrictions budgétaires sur des acteurs du secteur de l’enfance terriblement fragilisés alors qu’ils rendent des services absolument indispensables pour les enfants et les familles.

Après que les pistes d’économie envisagées par l’ONE ont fuité dans la presse voici une dizaine de jours, la ministre a sorti sa cape de pompier pyromane: elle a indiqué qu’elle réaliserait des économies significatives dans le budget des politiques de l’enfance et que ces économies pourraient être encore plus importantes que prévu afin de compenser le coût de nouvelles dépenses. Elle a en outre indiqué qu’il fallait se rassurer et ne pas écouter ces populistes de gauche qui utilisent les avis officiels du secteur pour alerter sur les retombées de ces économies. Elle a indiqué qu’elle ferait au moins 30 millions d’euros de réduction des dépenses sans que cela ait la moindre conséquence négative pour personne. Comment? Nous n’avons pas de réponse claire. Tant que nous n’aurons pas de réponse claire, il nous sera impossible de croire aux mensonges et aux messages d’apaisement du gouvernement. Nous ne croyons pas qu’il soit possible de couper des dizaines de millions d’euros de budget sans toucher à l’emploi ou à des enveloppes de fonctionnement essentielles pour maintenir des services accessibles. Que des rationalisations soient possibles à l’ONE, nous n’avons aucun doute à ce sujet, mais clairement pas au point d’atteindre ces cibles.

L’administration de Mme Lescrenier lui a signifié que, pour atteindre cette cible dans un schéma soutenable pour l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE), il fallait couper dans les budgets des secteurs. Ce n’est pas nous qui l’avons inventé. Il existe des notes bien réelles à ce propos, qui ont été présentées au secteur. Alors, tant mieux si la majorité les désavoue, mais cela ne suffit pas pour rassurer.

C’est pourquoi nous avons déposé une motion qui demande d’abord à la ministre de traduire ses déclarations en engagements politiques clairs, et de prendre des décisions d’économies qui ne dégradent pas les services. Nous demandons notamment des places d’accueil supplémentaires et une offre d’accueil temps libre (ATL) renforcée. Nous demandons également un accompagnement renforcé des milieux d’accueil en difficulté, ainsi qu’une cellule de veille permanente et financée au sein de l’ONE. En effet, avant de promettre de nouvelles places, il faut commencer par éviter de perdre celles qui existent.

Enfin, nous demandons des mesures concrètes relatives à la vaccination pour améliorer le taux de couverture. Nous demandons donc beaucoup de choses et nous voulons qu’elles soient réalisées.

M. le président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – La note interne de l’ONE n’est pas un plan d’économie du gouvernement. C’est un document interne de l’administration et une hypothèse de travail, jamais une décision politique. Cela ne veut pas dire que les questions posées par l’opposition ne sont pas légitimes; elles le sont. Je voulais cependant revenir sur certains éléments.

À propos de la motion du PTB: qui pourrait être contre plus de place? Qui ne veut pas une meilleure reconnaissance des métiers de l’enfance? Qui refuserait une politique ambitieuse pour les familles? Une motion ne peut pas transformer une ambition en engagement sans en avoir déterminé les besoins, le coût, le calendrier, les modalités de financement. Dans cette motion, le PTB part d’une interprétation dans laquelle les secteurs devraient faire des économies. Or, la ministre a été particulièrement claire: le terrain ne paiera pas les efforts. Nous ne pouvons pas voter comme si des décisions avaient été déjà prises et qu’elles devaient être combattues.

La motion PS aborde des enjeux tout aussi réels: l’accessibilité, les conditions de travail, la création de places, la prévention. Pourtant, elle propose, avant même la fin des discussions, de figer un certain nombre de paramètres. Reconnaître, d’un côté, que l’ONE et ses missions peuvent évoluer, mais, de l’autre côté, proposer d’entrée de jeu que rien ne bouge, c’est fermer la réflexion avant même de l’avoir entamée. Notre responsabilité n’est pas uniquement de dire ce que nous voulons protéger. Nous devons nous donner les moyens de le protéger durablement!

La ministre propose d’abord de regarder l’organisation de l’ONE elle-même: ses processus, ses outils, ses circuits de décision, pour identifier les marges d’efficience avant de parler de coupes budgétaires dans les services. Nous voulons sanctuariser les missions de l’ONE et non pas sanctuariser son fonctionnement actuel. Préserver les places, en créer de nouvelles, soutenir les professionnels, renforcer l’accompagnement des familles, voilà le cap que nous suivons! Mais ce cap doit être construit, faire l’objet de concertations et être tenable dans la durée; il ne doit pas être figé à l’avance par une motion avant la fin du travail.

M. le président. – La parole est à Mme De Re.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Mardi, nous avons eu un débat auquel le MR et Les Engagés n’avaient visiblement pas envie de participer. Pourtant, c’est un débat important: comment vos choix budgétaires et vos économies, qui se comptent en millions, vont-ils se répercuter sur le terrain? J’ajoute d’emblée que je ne fais pas de distinction entre le terrain et l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE), parce que c’est la même chose. Ce sont les mêmes personnes et les mêmes enfants qui sont concernés au bout du compte.

Je résume: au sujet de la petite enfance, le gouvernement MR-Les Engagés répète qu’il ne touche pas aux moyens, mais qu’il optimise. Ce verbe, «optimiser», il est

magique, puisqu'il permet de ne jamais dire «coupe budgétaire». Faut-il comprendre que les crèches qui perdent des moyens parce que vous refusez d'indexer les subventions, les puéricultrices qui ne seront jamais plus nombreuses pour s'occuper des enfants, ou encore, les équipes SOS enfants qui accompagnent les enfants maltraités par des subventions gelées: c'est de l'optimisation? Chez Les Engagés, vous avez dit avoir le courage de changer, mais décidément, vous n'avez pas le courage de nous dire la vérité. Personnellement, j'appelle tout cela faire des économies sur le dos du terrain, des familles et des enfants.

Entre vos programmes électoraux, qui promettaient une place gratuite en crèche pour chaque enfant, votre Déclaration de politique communautaire (DPC), qui promettait de mettre le paquet sur les mille premiers jours des bébés, ou encore vos pistes d'économies, que vous balayez vous-mêmes en disant qu'elles n'auront de toute façon aucune répercussion sur le terrain, nous ne savons plus ce qu'il faut croire. Une chose est sûre: là où vous voyez des chiffres, nous voyons des enfants. Pour ces raisons, nous soutiendrons les motions de nos collègues du PS et du PTB, et pas la motion pure et simple de la majorité.

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je ne pensais pas devoir encore m'exprimer sur ce sujet. La ministre chargée de l'Enfance a été très explicite dans sa réponse à la question d'actualité posée la semaine dernière. Elle a précisé deux éléments de réponse très clairs, qu'elle a encore répétés hier.

D'abord, la ministre chargée de l'Enfance a rappelé que le document qui alimente cette interpellation est un document interne à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui n'a été validé ni par le conseil d'administration ni par le gouvernement.

Le second élément de réponse était le suivant: l'effort sera recherché dans le fonctionnement et dans la gouvernance de l'ONE et pas dans l'accueil temps libre (ATL), la vaccination ou encore les crèches. Quand un document qui n'a pas été validé circule, il inquiète légitimement le secteur concerné. Ces inquiétudes sont tout à fait normales.

Mais transformer un document de travail administratif en un programme gouvernemental, c'est fabriquer l'inquiétude et la propager. Il serait temps d'arrêter cette fabrique de la peur et de laisser travailler le gouvernement, car le secteur de la petite enfance le mérite.

M. le président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame Fafchamps, si vous êtes d'accord avec le fond de notre motion – que nous avons besoin de beaucoup de places en crèche et de moyens dans les services – alors votez pour! Mais évidemment, vous

voterez contre! La réalité, sur le terrain, c'est que les coupes budgétaires qui interviendront dans le fonctionnement de l'ONE toucheront aussi le terrain. On a également entendu qu'hier, en commission, Mme la Ministre avait déjà répondu à tout. En réalité, c'est faux, elle n'a répondu à rien! C'est le terrain qui va souffrir, l'année prochaine, on verra le résultat et on sera confronté à la triste réalité. Vous nous dites que l'on s'énervé, que certains nerfs lâchent, qu'on s'arrache les cheveux, mais on est énervé comme les opérateurs du secteur le sont!

M. le président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le groupe socialiste ne veut pas que les personnes de terrain subissent les conséquences, or aujourd'hui c'est le cas, parce qu'elles ont moins de financements. Ce sont les familles, les travailleurs et les enfants qui trinquent. Il n'y a pas plus sourd que ceux qui ne veulent pas entendre. Nous avons eu de nombreuses auditions sur le sujet et avons entendu l'ensemble du secteur: tous les intervenants affirmaient être en sous-financement.

Le secteur de la petite enfance mérite de travailler dans de bonnes conditions. Madame Fafchamps, votre question d'actualité très intéressante déplorait un manque de médecins scolaires. J'ai travaillé douze ans dans le secteur et je suis toujours en contact avec ces médecins scolaires. Pourquoi ne vont-ils plus travailler? Tout simplement parce qu'ils ne sont pas suffisamment payés. C'est une catastrophe parce que certains enfants ne peuvent compter que sur la seule visite médicale dans les services de promotion de la santé à l'école (PSE). Nous ne voulons pas détricoter cette sécurité de prévention pour nos enfants.

M. le président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Dire que la structure administrative de l'ONE et les services de terrain du secteur de la petite enfance, c'est la même chose, c'est vraiment méconnaître le secteur.

J'entends aussi que le mot «optimiser» est un gros mot pour Ecolo. Mais chercher l'efficacité ne signifie pas chercher à faire moins. Absolument pas. Si une procédure peut être simplifiée et si des outils permettent de réduire une charge administrative, cela représente autant de moyens concrets qui servent directement les missions de l'ONE, non qui lui nuisent.

Ce travail ne se fait pas dans un bureau fermé; tous les professionnels, les pouvoirs organisateurs, les partenaires sociaux, les familles, les acteurs de terrain y sont associés. La ministre l'a confirmé. L'adoption de vos projets de motions ne servirait pas à protéger l'ONE, mais figerait, avant l'heure, un débat qui doit encore se construire avec le secteur.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

38 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

10 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Réforme des hauts managers» (doc. 316 (2026-2027) n° 1)

10.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, ce

8 septembre 2026, d'une part, par M. Hazée et Mme Trachte et, d'autre part, par MM. Massaki Mbaki et Christophe Bastin en conclusion de l'interpellation de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Réforme des hauts managers».

Je vous rappelle que seuls peuvent intervenir, avant le vote, l'auteur principal de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n'excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n'appartient pas un auteur s'étant déjà exprimé. Un droit de réplique, d'une durée maximale d'une minute, est accordé à l'auteur principal de la motion ou, en son absence, à un autre signataire.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons déjà débattu à de nombreuses reprises de la réforme de la haute administration et de la réforme des mandats instaurant notamment la suppression du certificat de management public (CMP), en contradiction avec le programme des Engagés. Nous avons pu également faire part de nos inquiétudes et de celles de certaines organisations de la société civile au sujet de la politisation de ces fonctions. Nous pourrions aussi parler des recours qui se préparent, de l'analyse du Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative (Gerfa) et des réserves du Conseil d'État.

Aujourd'hui, il nous faut néanmoins absolument évoquer les éléments neufs intervenus depuis deux mois, à savoir les tentatives de dissimulation du gouvernement, que nous avons fini par déjouer les unes après les autres. Ces dissimulations portaient tout d'abord sur les montants des augmentations salariales prévues pour les top managers. À cet égard, le gouvernement nous a parlé de hausses de 0 à 12 %, ce qui était déjà énorme par rapport à l'austérité prévue dans certains secteurs, et rendait déjà le discours justifiant l'absence d'alternatives pour les économies prévues indécemment. Ce qui est encore plus inacceptable, c'est que l'ampleur de ces dépenses supplémentaires a été cachée. Pour une série de situations, l'augmentation se chiffrera à plus de 20 %, parfois même 30 %; sans parler du bonus supplémentaire qui s'ajouterait à hauteur de 20 %. Cette situation révèle une malhonnêteté intellectuelle totale et une tromperie eu égard à la réalité des choses.

À la lecture du Moniteur belge, les citoyens ont découvert que la belle histoire qu'on leur a racontée sur le remplacement du CMP par l'*assessment* ne vaudrait pas pour une série d'emplois, qui sont aujourd'hui soumis à la logique des mandats. Des dizaines d'emplois seront donc soumis à d'autres règles, jamais abordées par le gouvernement actuel dans ses déclarations publiques à la population. En effet, pour des dizaines de postes, il n'y a pas d'*assessment*; ce sera une commission sous la coupe du gouvernement; ni de mandat de cinq ans, mais des contrats à durée indéterminée à vie – soit le contraire de la communication habituelle. Le

pire étant la suppression de l'incompatibilité prévue pour les bourgmestres, échevins et présidents de CPAS. Cette politique de dissimulation n'est pas acceptable!

Outre les éléments de fond et le réexamen nécessaire, notamment pour se prémunir des recours qui ne vont pas tarder, la motion demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'arrêter de dissimuler des éléments majeurs du débat public.

M. le président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Depuis plusieurs jours, j'entends que l'objectif de cette réforme serait d'augmenter les salaires ou, pire encore, de placer des proches à la tête de l'administration. Chers collègues, soyons sérieux deux minutes: si notre objectif était de faire du copinage, le plus simple aurait été de ne rien faire. Nous aurions pu nous répartir les postes au début de la présente législature et continuer comme cela s'est trop souvent fait par le passé. Or, qu'avons-nous fait lors de la première vague de désignations? Les règles ont été respectées et, surtout, la couleur politique n'a pas déterminé les choix. Le PS est d'ailleurs le parti le plus représenté parmi les personnes désignées. Voilà une réalité qui cadre assez mal avec le procès en politisation que certains tentent de nous faire... (*Réaction de M. Devin*)

Monsieur Devin, vous n'étiez pas présent en commission, je vous invite donc à lire les propos qui y ont été tenus.

Ensuite, arrêtons de considérer le fameux certificat de management public (CMP) comme le graal absolu. Aujourd'hui déjà, certains *top managers* de notre administration exercent leurs responsabilités sans disposer du CMP. Posséder un certificat ne garantit pas, à lui seul, être le meilleur manager pour une fonction.

Ce que nous voulons, c'est pouvoir aller chercher les meilleures compétences, y compris dans le privé et dans la société civile, fixer des objectifs clairs, évaluer les résultats et responsabiliser davantage celles et ceux qui dirigent notre administration. Lorsqu'une telle ouverture est expérimentée, comme à l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), les choses vont dans le bon sens. Je vous invite d'ailleurs à aller voir ce qu'il s'y passe actuellement.

Disons-le sans triomphalisme, mais constatons-le: rien de tout cela ne sort aujourd'hui d'un chapeau. La fin du CMP, l'ouverture à la société civile, la logique de performance ou encore le contrat à durée indéterminée (CDI) figurent dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Personne ne peut donc sérieusement prétendre être pris par surprise.

J'aimerais terminer par une simple question: pourrions-nous, pour une fois, considérer qu'en politique, une réforme peut être menée de bonne foi, dans l'intérêt

général, avec pour objectif de moderniser enfin notre administration et d'attirer les meilleurs talents dans la fonction publique?

M. le président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Depuis des mois, nous suivons ce dossier en commission pour lever les incertitudes qui planent sur cette réforme des top managers. Loin de dissiper nos incertitudes, les réponses de la ministre viennent malheureusement les conforter et les renforcer. Cette réforme est présentée comme une opération de dépolitisation, d'excellence et de modernisation, mais nous constatons surtout que vous supprimez les garanties et que vous augmentez le pouvoir de la classe politique.

On passe dès lors à côté des objectifs annoncés. Oui, Monsieur Massaki Mbaki, je vous l'ai dit hier: lorsqu'on se permet de donner des leçons sur la manière dont les nominations sont faites, il faut s'attendre à un retour de ma part! Vous auriez très bien pu réformer ce certificat de management public (CMP), mais vous le supprimez au profit d'une évaluation externe. Cette manière de faire ne va pas dépolitiser les fonctions ni le pouvoir discrétionnaire de la classe politique. Au contraire, cela va augmenter le pouvoir du gouvernement, qui sera toujours plus grand dans ce système de désignation.

Vous souhaitiez également attirer les travailleurs du secteur privé. Cela ne veut pas dire pour autant que ces travailleurs vont être compétents. Le professeur Hudon, de la Solvay Brussels School – je ne pense pas qu'il soit socialiste –, disait: «Il faut être conscient que remplacer le CMP, qui vise à un renforcement de compétences, par un *assessment*, qui fait un bilan de compétences, ne va pas nécessairement aboutir à l'arrivée de personnes plus compétentes.» La réforme loupe donc son objectif de dépolitisation. Le professeur suggérerait une sorte de version adaptée du CMP, mais ce n'est pas l'option retenue. Il ajoute: «Moins de garde-fous sur les compétences, dépendance au calendrier électoral, ce n'est pas là le visage d'une administration dépolitisée.»

Évidemment, vous vouliez aussi réduire les effectifs et augmenter le salaire des top managers pour les attirer. Quelle contradiction! On fait des économies à tous les étages dans l'administration, mais on va payer et engraisser encore plus ceux qui gagnent déjà assez bien.

Je soutiens évidemment cette motion. Nous aurons encore l'occasion de revenir sur ce débat extrêmement important. Nous ne pouvons admettre que vous annonciez certains objectifs et que vous fassiez le contraire dans leur mise en œuvre.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Dans notre Parlement, tout le monde a le droit de s'exprimer, mais j'entends des propos tenus sur certains bancs, lorsqu'un membre de l'opposition demande à s'exprimer. J'entends des «C'était trop beau!»

quand vous lui donnez la parole. Pareils propos sont scandaleux. J'aimerais que cela n'arrive plus dans notre Parlement, que vous y soyez attentif, Monsieur le Président, et que vous rappeliez à l'ordre ceux qui tiennent ce genre de propos.

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Il en faudra plus pour me faire taire, cher collègue du MR.

Le gouvernement a décidé d'augmenter les salaires des hauts managers en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, ces hauts fonctionnaires gagnent déjà plus de 100 000 euros bruts par an quand ils entrent en fonction. Maintenant, vous voulez qu'ils gagnent jusqu'à 190 000 euros bruts par an. Pour nous c'est une décision choquante.

En effet, alors que vous coupez dans les dépenses partout – dans la petite enfance, où les puéricultrices sont les travailleuses les moins bien payées de la Fédération Wallonie-Bruxelles; dans la culture, où vous avez viré plus de 50 travailleurs de la Médiathèque nouvelle; dans l'enseignement, où des centaines de professeurs ont perdu leur emploi et où des milliers d'autres seront obligés de travailler deux heures de plus par semaine sans gagner un euro de plus; dans l'enseignement supérieur, où vous demandez aux étudiants qui galèrent déjà de payer 1 200 euros de minerval –, vous procédez à une augmentation énorme du salaire de personnes qui gagnent déjà plus que 95 % de la population. C'est honteux et cela montre clairement votre vision de la société.

Je n'ai pas peur de le dire dans ce Parlement: donner encore plus à ceux qui sont déjà tout en haut et demander toujours plus d'efforts à ceux qui n'ont aucun privilège et qui donnent tous les jours sur le terrain pour garder les enfants dans les crèches et enseigner dans les écoles, c'est dégueulasse! Nous soutenons la motion du groupe Écolo.

M. le président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Dans le cadre du processus de recrutement des *top managers*, il est important qu'un *assessment* externe vienne objectiver la désignation des mandataires qualifiés afin d'éviter tout risque de politisation, comme d'aucuns craignent.

Il faut également que le processus de revalorisation des rémunérations s'inscrive dans une neutralité budgétaire, confirmée par l'Inspection des finances (IF). Selon nous, cette revalorisation des hauts fonctionnaires doit conduire à une meilleure valorisation des missions de service public. Cette réforme doit évidemment être garantie par une évaluation régulière des hauts fonctionnaires. Il faut être attentif à ce que toutes ces adaptations rencontrent l'objectif principal d'une fonction publique encore plus adaptée, plus agile, plus efficiente et au service des usagers, et ce, dans le respect des agents.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur Massaki Mbaki, vous pouvez essayer de noyer l'affaire et faire l'éloge de la première vague de désignations qui a en Fédération Wallonie-Bruxelles: il y a eu huit désignations et quatre intérimaires. Une dizaine d'autres désignations a été reportée, contrairement à ce que disait la DPC, pour appliquer les nouvelles règles qui ont depuis été adoptées par le gouvernement.

Monsieur Bastin, vous nous reparlez d'*assessment* extérieur, mais il n'y en aura pas pour des dizaines de postes. En effet, le gouvernement a décidé en catimini de faire d'autres règles pour certains emplois, en l'occurrence ici les emplois de rang 15 en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je note par ailleurs qu'il n'y a eu aucune réponse sur les tromperies du gouvernement que j'avais mis en lumière. Je comprends cependant que le gouvernement ne soit pas fier d'adopter des règles contraires au message qu'il porte, avec des hausses de salaire indécentes. Nous pouvons débattre des choix. Mais ce qui est inacceptable, c'est la malhonnêteté intellectuelle dont fait preuve le gouvernement à l'occasion de cette réforme.

M. le président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Soyons sérieux, Monsieur Hazée. À plusieurs reprises, vous parlez de la désignation de ces *top managers*. On vous a répété qu'il y a eu un *assessment* externe et indépendant.

Vous parlez de malhonnêteté intellectuelle. Après l'adoption de cette réforme, la rémunération pour le directeur de l'administration de plus de 10 000 collaborateurs représentera un coût d'environ 239 000 euros. À titre de comparaison, l'actuel administrateur délégué de la RTBF perçoit 100 000 euros en plus de cette somme, ce qui signifie qu'il perçoit 330 000 euros; cela représente 100 000 euros de plus pour cinq fois moins de collaborateurs. Du côté de l'opposition, à cet égard, on ne fait bizarrement montre d'aucune indignation. C'est à chaque fois proportionnel lorsque cela vous arrange que vous avez ce type de réaction. Nous continuons à avancer malgré tout. Vous ne nous arrêterez pas dans cette réforme.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

37 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h15.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes De Re et Dejardin ainsi que par MM. Gardier et Dupont;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Warzée-Caverenne et Linard ainsi que par MM. Lefebvre, Fiévet et Soupard;

à la ministre Lescrenier, par Mme Pécriaux;

au ministre Dilliès, par Mme De Rodder;

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation et la demande de suspension des articles 27, 31 à 41 et 198 du décret-programme de la Communauté française du 5 juin 2026 portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l’Égalité des chances et à la Recherche scientifique, introduits par Marion Bonten et autres;

– les recours en annulation du décret flamand du 12 décembre 2025 modifiant le décret du 4 avril 2014 relatif à l’organisation et à la procédure de certaines juridictions administratives flamandes, le décret-cadre Maintien flamand du 14 juillet 2023 et le décret du 26 avril 2024 modifiant divers décrets, en ce qui concerne la mise en œuvre du décret-cadre Maintien flamand du 14 juillet 2023, introduit par le gouvernement de la Communauté française;

– le recours en annulation de l’article 5 de la loi du 25 novembre 2025 portant des dispositions diverses en matière de santé, introduit par l’ASBL Union Professionnelle des Psychologues – *Beroepsunie voor Psychologen* et autres;

– le recours en annulation partielle de la loi du 18 décembre 2025 portant des dispositions diverses, introduit par Guy Roeland.

– l’arrêt du 16 juillet 2026 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 50 et 66 du décret-programme de la Communauté française du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture, introduits par l’ASBL Fédération des Étudiant·e·s francophones;

– l’arrêt du 16 juillet 2026 par lequel la Cour:

– annule l’article 51/5, § 6, alinéa 3, 3° et 4°, de la loi du 15 décembre 1980, tel qu’il a été inséré par l’article 12 de la loi du 12 mai 2024;

– annule l’article 74/25, § 2, de la loi du 15 décembre 1980, tel qu’il a été inséré par l’article 29 de la loi du 12 mai 2024, en ce qu’il prévoit que si l’étranger ne coopère pas au trajet d’accompagnement intensif dans le cadre d’une procédure de transfert, il est présumé avoir pris la fuite conformément à l’article 51/5, § 6, de la loi du 15 décembre 1980;

– annule l’article 74/28 de la loi du 15 décembre 1980 précitée, tel qu’il a été inséré par l’article 33 de la loi du 12 mai 2024, en ce qu’il ne prévoit que deux types de mesures de maintien moins coercitives et en ce qu’en particulier, il ne

prévoit pas, parmi ces types de mesure, la possibilité d'imposer à l'étranger concerné le dépôt des documents d'identité ou de voyage auprès de l'autorité compétente;

– l'arrêt du 16 juillet 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 22, alinéa 2, 5°, de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen et l'article 125 du Code électoral violent l'article 13 de la Constitution, lu en combinaison avec le principe général du droit d'accès à un juge, en ce que ces dispositions empêchent de contester, devant une juridiction, une décision du bureau principal de collège rejetant un acte de présentation de candidats aux élections du Parlement européen pour violation de l'article 21, § 1^{er}, de la loi précitée du 23 mars 1989;

– l'arrêt du 16 juillet 2026 par lequel la Cour rejette le recours en annulation totale ou partielle du décret de la Région flamande du 20 décembre 2024 modifiant le décret du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau, coordonné le 15 juin 2018, et le décret Engrais du 22 décembre 2006, introduit par Bart Smeets et autres.